

République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة أبو بكر بلقايد – تلمسان
Université ABOUBEKR BELKAID – TLEMCEM
كلية علوم الطبيعة والحياة، وعلوم الأرض والكون
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, et Sciences de la Terre et de
l'Univers
Département des Ressources Forestières



MÉMOIRE

Présenté par

BELAMOURI Ferial

En vue de l'obtention du

Diplôme de MASTER

En Aménagement et Gestion des forêts

Thème

*Évaluation des projets du développement rural réalisés dans la
wilaya d'Ain T'émouchent*

(Cas de la commune d'El-Maleh)

Soutenu le 29/09/2022 devant le jury composé de :

Présidente	M ^{me} BENDAHMANE. I	MCB	Université de Tlemcen
Encadreur	M ^{me} ZEKRI. N	MCB	Université de Tlemcen
Examinatrice	M ^{me} BOUCHAOUR. S	MCA	Université de Tlemcen

Année universitaire 2021/2022

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir ; Ma très chère mère Hadjazi Arbia

Je remercie l'époux de ma mère Djraidji Taher pour ces efforts et ces sacrifices

A mes très chères tentes et leurs fillettes qui sont source de soutien et de joie

A mes frères que ma mère n'a pas enfanté Fethi, Imed et Abdsalem

A toute ma promotion de 2ème année master foresterie (2021/2022) sans exception.

Mes dédicaces vont à toute la famille BELAMOURI et HADJAZI, mes voisins et voisines qui ont toujours soutenu et encouragé au cours de la réalisation de ce travail.

Remerciements

Avant tout, je tiens à remercier Dieu tout puissant de m'avoir accordé santé, courage, volonté et patience pour traverser les moments difficiles dans l'accomplissement de ce travail à terme.

Mes remerciements les plus sincères vont à :

*Ma promotrice Madame **ZEKRI Nadia** pour sa patience, et surtout ses conseils précieux qui ont alimenté ma réflexion intellectuelle tout au long de ma démarche à la réalisation de ce travail.*

Mes vifs remerciements vont aux membres de jury qui m'ont apporté leur jugement d'experts :

*Madame **BENDAHMANE Ikram** pour l'honneur qu'elle fait en acceptant de présider le jury.*

*Madame **BOUCHAOUR Sabiha** pour l'honneur qu'elle m'a fait en acceptant d'examiner ce modeste travail.*

*Je remercie également **Monsieur BENSENANE BACHIR**, pour l'aide qu'il m'a apportée et son soutien moral.*

J'exprime mes profonds remerciements à tous les enseignants de notre département.

Liste des abréviations

%	: Pourcentage
ADS	: Agence de Développement Social
ANSEJ	: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APC	: Assemblée Populaire Communale
APW	: Assemblée Populaire de Wilaya
BDD	: Base des Données
B-Wilaya	: Budget de Wilaya
CARC	: Cellule d'Animation Rurale Communale
CTD	: Comité Technique de Daïra
CTW	: Comité Technique de Wilaya
DAS	: Direction de l'activité Sociale
DGF	: Direction Générale des Forêts
DR	: Développement Rural
DRI	: Développement Rural Intégré.
DSA	: Direction des Services Agricoles
FDHP	: Fonds de Développement des Hauts Plateaux
FDRMVTTC	: Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concession
FLDDPS	: Fonds de Lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe
FONAL	: Fonds national d'aide au logement
FSAEPEA	: Fonds de soutien à l'agriculture, élevage et petite exploitation agricole
FSDRS	: fonds spécial de développement des régions du sud
FSN	: fonds de solidarité national
Ha	: Hectares
HCDS	: Haut commissariat au développement de la steppe
KM	: Kilomètre
Km²	: Kilomètre carré
m	: Mètre
m³	: Mètre au cube
MADR	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MAX	: Maximal
MIN	: Minimal
mm	: Millimètre
P	: précipitation
PCD	: programme communal de développement
PSD	: programme sectoriel de développement
PPDR	: Projets De Proximité De Développement Rural.
PPDRI	: Projet De Proximité De Développement Rural Intégré
PRR	: Politique de Renouveau Rural.
Q2	: Quotient pluviométrique
SGBDD	: Système de Gestion de Base De Données
CFAT	: Conservation du foret Ain Temouchent
T	: Température
U	: Unité

Liste des figures

Figure 1 :Schéma du développement durable	4
Figure 2 : Une CARC regroupée dans une classe d'école (PDRMT, 2009)	13
Figure 3 :Une enquête de groupe (PDRMT,2009)	16
Figure 4 : Un fous group (PDRMT, 2009)	16
Figure 5 :Etape d'élaboration d'un PPDR (MADR, 2008)	19
Figure 6 :Situation géographique de la wilaya d'Ain Témouchent	23
Figure 7 : Variation des précipitations moyennes annuelles à station d'Ain Témouchent (1995/1996-2011/2012)	28
Figure 8 : Histogramme des précipitations moyennes annuelles à la station d'Ain Témouchent (1995/1996-2011/2012)	29
Figure 9 :Histogramme des précipitations saisonnières à la station d'Ain Témouchent (1995/1996-2011/2012)	30
Figure 10 : Variations mensuelles des températures à la station d'Ain Temouchent (1995/1996-2011/2012)	32
Figure 11 : Diagramme ombro thermique de Bagnouls et Gaussende la station d'El Malah	33

Liste des photos

Photo 1 – 8	35 - 36
Photo 9 – 12	50
Photo 13 – 14	51
Photo 15 – 16	51
Photo 17 – 18	52

Liste des tableaux

Tableau 1 :Situation des stations climatiques	27
Tableau 2 : Répartition des précipitations moyennes annuelles à la station d'El Malah (1995/1996-2011/2012)	28
Tableau 3 : Valeur Des précipitations moyennes mensuelles	29
Tableau 4 : Valeur des précipitations saisonnières	30
Tableau 5 : Moyennes mensuelles et annuelles des températures dans les stations d'Ain Temouchent (1995/1996-2011/2012)	31
Tableau 6 : Taux d'urbanisation par commune (2020)	33
Tableau 7 :Répartition de la population résidante totale de la commune d'El Maleh	34
Tableau 8 :	34
Tableau 9 : Le plan opération des PPDRI de l'année 2009	41
Tableau 10 : Le plan opération des PPDRI de l'année 2010	42
Tableau 11 : Le plan opération des PPDRI de l'année 2011	44
Tableau 12 :Le plan opération des PPDRI de l'année 2012	47
Tableau 13 : Le plan opération des PPDRI de l'année 2013	48

Sommaire

<i>Dédicaces</i>	I
<i>Remerciements</i>	II
<i>Liste des abréviations</i>	III
<i>Liste des figures</i>	IV
<i>Liste des photos</i>	V
<i>Liste des tableaux</i>	VI
<i>Sommaire</i>	VII
Introduction générale	1
CHAPITRE 1 : Synthèse bibliographique	2
1. Le développement durable	3
1.1. Définition	3
1.2. Objectifs	3
1.3. Historique	3
1.4. Principes	4
.2 Développement durable en Algérie	5
2.1. Programmes nationaux intégrés	5
2.1.1. Aménagement intégré	5
2.1.2. La stratégie de développement rural durable	6
2.2. Développement Rural	7
2.2.1. Définition	7
2.2.2. Les principes généraux de la politique de développement rural	7
2.2.2.1. Les caractéristiques de développement rural	7
2.2.2.2. Les objectifs de développement rural	8
2.2.3. Les caractéristiques du milieu rural	8
2.2.4. Typologie des territoires ruraux au niveau national	9
2.2.5. Diagnostic socio-économiques du milieu rural	9
2.2.6. La politique du Renouveau Rural en Algérie	9
3. Les projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI)	10
3.1. Définition	10
3.2. Les principes d'un PPDRI	11

3.2.1.	La proximité.....	11
3.2.2.	Territorialité	11
3.2.3.	L'intégration	11
3.3.	Les objectifs d'un PPDRI.....	12
3.4.	Les caractéristiques d'un PPDRI	12
3.5.	Les acteurs intervenant dans le PPDRI.....	12
3.5.1.	Le services Réceptacle du PPDRI.....	12
3.5.2.	L'Agent Technique Facilitateur du PPDRI.....	13
3.5.3.	L'Animateur du PPDRI	13
3.5.4.	La cellule d'animation rurale communale (CARC).....	13
3.5.5.	Le Comité Technique de Daira (CTD).....	14
3.5.6.	Le Comité Technique de Wilaya (CTW)	14
3.5.7.	Le Financement	14
3.5.8.	Le maitre d'œuvre du PPDRI	14
3.5.9.	L'adhérent au PPDRI	14
3.5.10.	Le Bureau Conseil Consultant.....	14
3.6.	La Mise en œuvre du PPDRI	14
3.6.1.	Conception du PPDRI	14
3.6.1.1.	L'initiation du PPDRI.....	14
3.6.1.2.	La préparation du PPDRI.....	15
3.6.1.3.	Constitution de l'équipe de projet	15
3.6.1.4.	Enquête de groupe	15
3.6.1.4.1.	Enquête de ménages.....	17
3.7.	La formulation du PPDRI	17
3.8.	L'approbation du PPDRI.....	17
3.8.1.	La confirmation du PPDRI par le CTD.....	17
3.8.2.	La validation du PPDRI par le CTW.....	17
3.8.3.	L'approbation du PPDRI par le Wali.....	18
3.9.	Exécution du projet	19
3.9.1.	La déclaration de lancement du projet	19
3.9.2.	La réalisation du programme d'actions.....	20
3.9.3.	La réception des travaux et service fait	20

3.9.4. Le paiement des travaux	20
3.9.5. La modification du PPDRi.....	20
3.9.6. La clôture du PPDRi	20
3.10. Suivi-évaluation et contrôle du PPDRi.....	21
3.10.1. L'organigramme de suivi-évaluation du PPDRi.....	21
<i>CHAPITRE 2 : Etude du milieu</i>	22
1. Présentation de la Wilaya d'Ain Témouchent.....	23
1.2. Consistance de la propriété forestière	24
2. Présentation de la zone d'étude.....	24
3. Aspects physiques.....	24
3.1. Géologie	24
3.2. Géomorphologie.....	25
3.3. Pédologie.....	25
3.4. Hydrographie	26
3.5.1. Oued El Maleh.....	26
3.5.2. Oued chaabet El Ham.....	26
3.5.3. Oued Sennane (Taieb)	26
3.6. Etude climatique	26
3.6.1. Les précipitations	27
3.6.1.1. Répartition des précipitations moyennes annuelles.....	27
3.6.1.2. Répartition des moyennes mensuelles	29
3.6.1.3. Répartition des précipitations saisonnières	30
3.7.2. Les températures.....	31
3.7.3. Diagramme Ombro thermique de Bagnouls et Gausson (1953).....	32
4. Aspects sociaux économiques	33
4.1. Taux D'urbanisation par commune (année 2020).....	33
4.2. La population résidante totale.....	34
<i>CHAPITRE 3 : Evaluation des projets</i>	37
1. Approche méthodologique.....	38
2. Etat de mise en œuvre du programme	38
2.1 État de mise en œuvre des PPDRi dans la wilaya d'Ain Témouchent de 2009 à 2013	38
2.2 État de mise en œuvre des PPDRi dans la commune d'El Maleh de 2009 à 2013..	39

3. Plan d'actions des PPDRi au cours des années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013	40
3.1. Programme annuel 2009	40
3.2. Contrat de performance 2010	42
3.3. Contrat de performance 2011	44
3.4. Contrat de performance 2012	46
3.5. Contrat de performance 2013	48
4. Etat des principales actions réalisées.....	50
5. Discussion	52
Conclusion générale	55
Les références bibliographiques	57

Résumé :

Dans le but d'assurer un développement agricole du pays, la sécurité alimentaire de la population et minimiser ainsi les importations, l'Etat algérien a opté depuis 2008 une nouvelle stratégie pour le renouveau agricole, il s'agit du renouveau rural. Ce dernier avait comme objectifs l'amélioration des conditions de vie de la population pour freiner l'exode rural et empêcher l'abandon des terres agricoles qui induit au déclenchement de tous types de dégradation.

Cette nouvelle stratégie à été mise en œuvre depuis 2009 à travers des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) particulièrement dans les zones pauvres et marginalisées.

Après presque treize ans du lancement de ces projets au niveau national, nous avons jugé utile de faire une évaluation de l'état des actions réalisées et leurs impacts sur la population et le milieu rural dans la commune d'El Maleh (wilaya d'Ain Témouchent). Pour se faire une collecte de données au niveau des administrations spécialisées et des sorties sur terrain ont été effectué.

Les résultats obtenus montrent une certaine amélioration des conditions de vie de la population notamment au niveau des infrastructures (voies d'accès pour le désenclavement). Les actions individuelles et collectives ont présenté un taux de réussite satisfaisant.

Mots clés : Renouveau rural, PPDRI, bilan, commune d'EL Maleh, wilaya d'Ain Témouchent.

ملخص :

من أجل ضمان التنمية الزراعية للبلاد . والأمن الغذائي للسكان وبالتالي تقليل الواردات . اختارت الدولة الجزائرية منذ عام 2008 استراتيجية جديدة للتجديد الزراعي ، تتعلق بالتجديد الريفي. كان الهدف منها تحسين الظروف المعيشية للسكان للحد من الهجرة الريفية ومنع إهمال الأراضي الزراعية الذي يؤدي إلى إحداث جميع أنواع التدهور. تم تنفيذ هذه الاستراتيجية الجديدة منذ عام 2009 من خلال المشاريع الجوارية للتنمية الريفية المندمجة ، لاسيما في المناطق الفقيرة و المهمشة.

بعد ما يقرب من ثلاثة عشر عامًا من إطلاق هذه المشاريع على المستوى الوطني ، اعتبرنا أنه من المفيد إجراء تقييم لحالة الأعمال التي تم تنفيذها وكذا تأثيرها على السكان والبيئة الريفية في بلدية المالح (ولاية عين تيموشنت). من أجل تحقيق هاذ الهدف قمنا بجمع البيانات على مستوى الإدارات المتخصصة و تنفيذ خرجات ميدانية

.تظهر النتائج التي تم الحصول عليها بعض التحسن في الظروف المعيشية للسكان ، لاسيما من حيث البنية التحتية (طرق الوصول من أجل فك العزلة).الإعمال الفردية و الأعمال الجماعية سجلت معدل نجاح مرضي.

الكلمات المفتاحية: التجديد الريفي, PPDRI, بلدية المالح ,ولاية عين تيموشنت.

Abstract :

In order to ensure the agricultural development of the country, the food security of the population and thus minimize imports, Algerian state has opted since 2008 for a new strategy for agricultural renewal, it is about rural renewal. The latter had as objectives the improvement of the living conditions of the population to curb the rural exodus and prevent the abandonment of agricultural land which leads to the triggering of all types of degradation.

This new strategy has been implemented since 2009 through Integrated Rural Development Proximity Projects (IRDPP), particularly in poor and marginalized areas.

After almost thirteen years of launching these projects at the national level, we thought it would be useful to evaluate the status of the actions carried out and their impact on the population and the rural environment in the commune of El Maleh (wilaya of Ain Témouchent). To do this, data was collected from the specialized administrations and field trips were made.

The results obtained show a certain improvement in the living conditions of the population, particularly in terms of infrastructure (access roads for opening up). The individual and collective actions have shown a satisfactory success rate.

Key words: Rural renewal, IRDPP, assessment, commune of EL Maleh, wilaya of Ain Témouchent.

Introduction

Introduction générale

Les zones rurales algériennes (zones de montagnes, steppe et Sahara) souffrent depuis plusieurs années, de sérieux problèmes de développement, se manifestant le plus souvent par la détérioration des conditions de la vie de populations qui y vivent, et par la dégradation des écosystèmes naturels, sur la base des quelles les ruraux tirent principalement leur subsistance.

La crise économique qu'a connu l'Algérie pendant les années 80 et la décennie noire pendant les années 90 a été la principale cause des lourdes conséquences sociales (augmentation du taux chômage, multiplication des foyers de pauvreté, avec l'accentuation des problèmes sécuritaires) ayant rendu, très dure la vie en milieu rural. Ceci a contribué à amplifier, encore plus, le sentiment de précarité chez les ruraux, qui s'est ajouté aux disparités de développement entre les populations rurales et celles des zones urbaines.

Face à cette situation, l'Etat Algérien a décidé d'être à côté de la population rurale et de fournir les besoins nécessaires en matière de logement, de soins, de transport et d'accompagnement rural dans le cadre du Programme de Renouveau Rural (PRR).

La politique du renouveau rural adopté depuis 2008 et mise en œuvre à travers les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) depuis 2009 avait plusieurs raisons :

- ✓ Valoriser le retour de la population rurale ;
- ✓ Améliorer leur niveau de vie par l'augmentation et la diversification des sources de revenu et par conséquent participer au développement de l'économie nationale ;
- ✓ Préserver les ressources naturelles du pays.

Après presque treize années de mise en œuvre de ces projets, il serait intéressant de procéder à leur évaluation en termes de taux de réussite des actions menées. Dans ce cadre à travers l'objectif de ce travail nous allons essayer de répondre à la question suivante :

« La politique du renouveau rural au niveau de la wilaya d'Ain Témouchent et spécialement la commune d'El Maleh a-t-elle pu avoir un impact positif et est ce qu'elle a atteint les objectifs qui leurs ont été assignés afin d'améliorer la situation des conditions de vie de la population locale? ».

Pour se faire, nous avons opté le plan de travail suivant:

- Le premier chapitre a fait l'objet d'une synthèse bibliographique pour définir la politique du renouveau rural et les projets qui ont permis sa mise en œuvre ;
- Le deuxième chapitre a comporté la présentation de zone d'étude ;
- Le troisième chapitre a été consacré à une évaluation des actions de PPDRI réalisées dans la wilaya d'Ain Témouchent et notamment dans la commune d'El Maleh.

Chapitre 01 :
Synthèse bibliographique

1. Le développement durable

1.1. Définition

Le développement durable est un ensemble de décisions qui améliorent les conditions de vie actuelles sans mettre en péril les ressources des générations futures. Le développement n'est pas durable si nous utilisons toutes nos ressources d'aujourd'hui et ne laissons rien aux générations futures. La durabilité grandit ensemble, encourage la solidarité et le respect de l'environnement (UNICEF, 2015).

La durabilité est une manière d'organiser la société pour qu'elle puisse exister à long terme, ce qui implique de prendre en compte les impératifs actuels et futurs, tels que la protection de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique (OCDE, 2008).

La durabilité réside dans les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement qui sont aussi coordonnées que possible dans une perspective globale et à long terme (OCDE, 2011).

1.2. Objectifs

Les principaux objectifs du développement durable sont :

- ✓ Mettre fin à l'extrême pauvreté ;
- ✓ Lutter contre les inégalités et l'injustice ;
- ✓ Régler le problème du dérèglement climatique ;
- ✓ Impliquer tous les groupes socio-économiques ;
- ✓ Répondre à des intérêts économiques spécifiques sans tenir compte des effets à long terme sur l'ensemble de la population ;
- ✓ Instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales ;
- ✓ Rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques.¹

1.3. Historique

Le développement durable est une question externe, internationale, tout a vraiment commencé dans les années 1960 avec la critique du modèle de croissance productive. Le club de Rome, club d'industriels fondés en 1968, est à la tête de ce mouvement.

En 1971, les 24 pays membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) annoncent le principe pollueur-payeur.

L'organisateur de la conférence Maurice Strong, suivi du professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, entre autres, ont insisté sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique Nord-Sud.

¹ www.unicef.fr

La commission Brundtland a poursuivi en déclarant que " Le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents".

Depuis cette date, le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier.²

1.4. Principes

Le développement durable s'appuie sur trois principaux principes :

- **La durabilité environnementale établie par**
 - ✓ Des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux ;
 - ✓ La préservation des écosystèmes et les ressources naturelles à long terme.

- **La durabilité sociale pour**
 - ✓ garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...);
 - ✓ satisfaire les besoins de l'humanité ;
 - ✓ Réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale.

- **La durabilité économique**
 - ✓ En diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée ;
 - ✓ L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'homme ou pour l'environnement.³

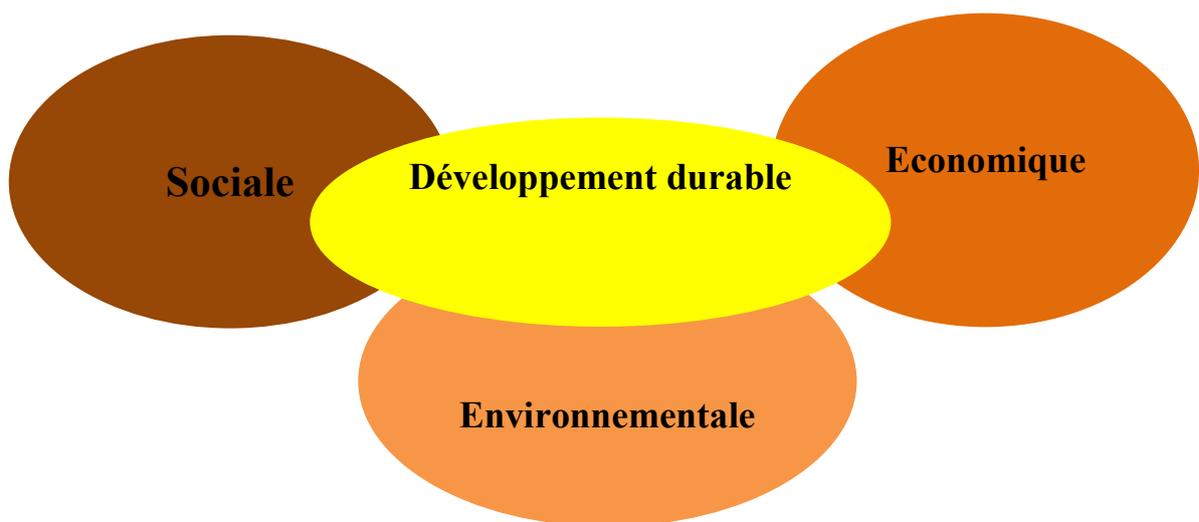


Figure 1 : Schéma du développement durable

² m.actu-environnement.com

³Mtaterre.fr

2. Développement durable en Algérie

Les premières lois algériennes dans le domaine du développement durable datent des années 1990. Le haut conseil de l'environnement a été créé en 1994, il est chargé de surveiller l'environnement en Algérie et de déterminer les grandes stratégies en matière de protection de l'environnement et de suivre les mesures au niveau international. Il doit présenter un rapport annuel au président de la république (SAFER, 2015).

Selon la loi n°03-10 du 20 juillet 2003, liée à la protection de l'environnement, le développement durable est un concept visant à concilier développement socio-économique permanent et protection de l'environnement, c'est-à-dire intégrant une dimension environnementale visant à satisfaire les générations actuelles et futures (JORA,2003).

L'observatoire national de l'environnement et du développement durable a été créé en 2002, en 2002 et 2003, des lois ont été promulguées pour créer de nouvelles villes respectueuses de l'environnement. Plusieurs accords ont été signés avec différents pays sur la protection de l'environnement. Des lois sur la gestion de la pêche et le tourisme propre ont également été promulguées. Récemment, le ministère de l'Eau et de l'Environnement a lancé un Plan national d'action pour l'environnement et de développement durable (SAFER,2015).

2.1. Programmes nationaux intégrés

2.1.1. Aménagement intégré

À partir des années 1980, une nouvelle approche a été adoptée. Le discours officiel a opté pour une approche de planification globale intégrée visant à la fois à protéger l'environnement naturel, à transformer les systèmes de culture et de production et à améliorer le niveau de vie des populations. Cette approche a conduit à des actions de conservation et de développement des sols(développement de l'arboriculture et de la vigne, aménagement des pistes, réalisation des retenues collinaires, amélioration foncière). Des actions de conservation de l'eau et des sols (amélioration des pâturages, lutte contre l'érosion, mobilisation et gestion des eaux pluviales) ont été aussi incorporées dans le processus global d'aménagement rural intégré.

Les aménagements sont formulés conformément au schéma directeur de développement de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage, qui devrait s'accompagner de la construction d'infrastructures et d'équipements pour améliorer les conditions de vie des habitants (BNEDER, 2002).

La lutte contre la dégradation des terres nécessite donc d'intégrer les actions dans le cadre global de la politique de développement de la région, en se fixant des objectifs compatibles avec les conditions physiques et socio-économiques de l'environnement. Les stratégies doivent mieux comprendre l'environnement et les facteurs qui contrôlent sa dégradation.

Actuellement, la protection et le contrôle du milieu naturel et la lutte contre l'érosion constituent un objectif national. Il s'agit de :

- ✓ Conserver les ressources naturelles (sols, eaux, ressources végétales) ;
- ✓ Restaurer les terres dégradées ;
- ✓ Améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales. En changeant les systèmes agricoles et leur diversification.

2.1.2. La stratégie de développement rural durable

La SNDRD a été présentée en Conseil du Gouvernement à deux reprises, la première fois en juillet 2003 pour exposer ses fondements, la deuxième fois en février 2006 dans sa version définitive et après une phase pilote (2003-2005) durant laquelle, elle a été testée dans ses démarches, ses méthodes et son efficacité au niveau des 48 wilayas. Chacune des wilayas a également dans ce sillage, élaboré dans la concertation, sa propre stratégie tenant compte de ses spécificités locales (CHAIBE,2016).

La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie s'est fondée sur un inventaire relativement complet et l'état sociodémographique et économique des zones rurales, La nouvelle stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (2005/2015) et le plan de renouveau rural (août 2006), s'articulent autour de :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales.
- La diversification des activités économiques.
- Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.
- La protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

La stratégie de développement rural durable en Algérie est basée sur les principaux axes suivants :

- Etablissement de l'entrepreneuriat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires ;
- Appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ;
- Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ;
- Synergie économique et sociale et coordination des actions.

À travers les programmes qui ont été initiés l'équilibre et la réussite d'un développement intégré et durable :

- Adaptation des systèmes de production aux conditions agro-climatiques ;
- Reboisement : dont les objectifs convergent vers la restauration du patrimoine forestier et la protection des sols contre l'érosion ;
- Développement rural à travers la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). L'Algérie a engagé une politique du renouveau rural dont le but est de promouvoir un développement économique du pays associant solidairement l'ensemble du monde rural.

2.2. Développement Rural

2.2.1. Définition

CARLSON et al (1981), définissent le développement rural comme un ensemble d'objectifs et de processus qui conduisent à l'amélioration des forces sociales pour accroître l'efficacité des conditions environnementales et humaines à travers les programmes de développement suivants :

- Améliorer les capacités humaines ;
- Développement économique ;
- Améliorer et entretenir l'environnement ;
- Amélioration et développement des services publics.

La Banque Mondiale, définit le développement rural comme des stratégies de croissance ciblant des groupes spécifiques, des ruraux pauvres, Cela implique d'étendre les moyens de subsistance ruraux, c'est-à-dire aux petits exploitants, aux métayers et aux sans-terres.

Le développement rural consiste à améliorer l'environnement de l'agriculture, considéré cette fois comme le principal bénéficiaire. Il porte à la fois sur les routes, les villages, la santé, l'éducation et sur tous les services économiques et sociaux susceptible d'améliorer non seulement la fonction productive, mais aussi le bien être sociale (MORIZE, 1992).

Le développement rural est la transformation positive et durable du milieu rural en faveur humain et des différentes activités dans son milieu naturel, en particulier l'activité agricole, par la mise en place ou le renforcement des infrastructures de base nécessaire (YODA, 2004).

2.2.2. Les principes généraux de la politique de développement rural

2.2.2.1. Les caractéristiques de développement rural

Le développement rural se caractérisent par :

- ✓ La participation de la population rurale dans tous les processus de développement ;
- ✓ La convention collective entre les populations et les décideurs publics ;
- ✓ Les programmes de développement rural touchent essentiellement la population rurale ;
- ✓ L'importance des initiatives locales et la maximisation des ressources disponibles ;
- ✓ La prospérité économique et sociale des régions rurales ;
- ✓ Le développement rural doit toucher les populations pauvres, marginalisés et défavorisées ;
- ✓ La décentralisation des décisions ;
- ✓ Les agriculteurs, les segments de la société civile, les décideurs publics et la population rurale sont concernés au développement.

2.2.2.2. Les objectifs de développement rural

Le développement rural présente les objectifs suivants :

- ✓ Atteindre l'auto-suffisante ;
- ✓ La stabilité économique et sécuritaire ;
- ✓ L'exploitation optimale des ressources économiques ;
- ✓ La réduction du chômage ;
- ✓ Fournir les ressources nécessaires pour le développement ;
- ✓ Réduire l'exode rural ;
- ✓ La diversification des activités agricoles ;
- ✓ L'accroissement de l'efficacité des entreprises agricoles et rurales ;
- ✓ Développement des entreprises agricoles et rurales ;
- ✓ Accroître l'efficacité productive des institutions agricoles rurales ;
- ✓ La diversification des activités agricoles des petits agriculteurs ;
- ✓ L'aide et le soutien des petits agriculteurs dans les zones rurales pour faire face aux difficultés rencontrées tels que les faibles revenus, le coût élevé de production, la faible efficacité de la productivité agricole, la forte concurrence des investisseurs, le manque d'information et les moyens de marketing ;
- ✓ Fournir un soutien technique et financier aux petits agriculteurs dans les zones rurales afin d'accroître les compétences, diversifier les activités agricoles et d'accroître et améliorer leurs conditions de vie ;
- ✓ Insertion des modifications radicales sur les moyens de production dans les zones rurales ;
- ✓ Diversifier les activités productives afin de promouvoir les revenus non agricoles de la population rurale.

2.2.3. Les caractéristiques du milieu rural

La majorité des milieux ruraux sont caractérisés par :

- Une forte dominance de relief montagneux situant dans des zones difficiles d'accès, pente abruptes ;
- Un écosystème peu productif, difficile à intégrer dans l'économie nationale ou régionale ;
- Une irrégularité de la précipitation hivernale et faible pluviosité et de longues périodes sèches ;
- Une gestion des ressources naturelles dominée par des contraintes de dégradation (incendies des zones forestières) ;
- Activités touristiques faibles (accès surtout sur les stations balnéaires) ;
- Insuffisance d'ouvrage de mobilisation des eaux superficielles ;
- Niveau d'enclavement assez élevé ;
- Faiblesse d'intégration de la femme rurale ;
- Taux de chômage élevé, notamment les jeunes dans les zones éparses ;
- Carence en matière d'équipement et infrastructure de base ;

- Insuffisance en matière du savoir-faire ;
- Une tendance au retour des chefs de ménage sur leurs exploitations dans certaines zones touchées par l'insécurité ;
- Déperdition démographique ;
- Contrainte liée au morcellement des terres (Litiges fonciers).

2.2.4. Typologie des territoires ruraux au niveau national

Selon DJAHICH (2009), il existe en Algérie une diversité de zones rurales, on peut relever quatre types de zones classées par des caractéristiques bien définies :

- **Les territoires ruraux dévitalisés :** Ces types de territoires sont caractérisés par une densité humaine très faible et regroupent les zones d'insécurité, certains espaces steppiques, pastoraux et oasis fortement dégradée ;
- **Les territoires ruraux profonds :** ils regroupent les zones montagneuses, forestières, agro-pastorales, frontalière oasis enclavées, habitats épars et petites localités ;
- **Les territoires agricoles contigus aux espaces urbains :** Ils sont pour la plupart des espaces à proximité des agglomérations urbaines.

2.2.5. Diagnostic socio-économiques du milieu rural

Selon CERAI (2010), l'objectif d'un diagnostic est de porter un jugement sur la situation à partir d'analyse d'indicateur ou paramètre et de comprendre les réalités de la zone d'étude dans la perspective de rependre à une problématique donnée (historique de la zone, l'évolution, l'interaction entre tous les éléments qui compose la réalité sociologie).

2.2.6. La politique du Renouveau Rural en Algérie

La politique du renouveau rural se structure autour de quatre programmes fédérateurs :

- L'amélioration des conditions de vie des ruraux (réhabilitation, modernisation des villages et des ksour) ;
- La diversification des activités économiques et le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales ;
- La protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil " Projet de Proximité de Développement Rural Intégré" (PPDRI).

La politique de renouveau rural vise à :

- Renforcer les capacités humaines et d'assistance technique ;

- Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales ;
- Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant en actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires ;
- Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leur système productif afin de renforcer leur compétitivité :
 - ✓ En encourageant la valorisation des ressources locales
 - ✓ En stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux
 - ✓ En exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur ajoutée.
 - ✓ En favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural.
 - ✓ Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture, qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural
 - ✓ Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

L'objectif central de la politique de revitalisation rurale est de participer au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré de la région, en tenant compte des spécificités, des atouts, des barrières et de la diversité de la région, et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire que l'Algérie a rejoint (CHAIB, 2016).

3. Les projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI)

L'Algérie est en pleine crise économique, sociale et politique depuis 1986, essayant de répondre aux besoins immédiats, mais ce n'est qu'en 2004 que sa « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable » a été formulée, dont les principaux outils sont en « Conception et mise en œuvre du PPDRI ». Il faudra encore quatre ans pour mettre au point de nouvelles approches du développement durable et des enjeux touchant les territoires ruraux. En effet, une synthèse des outils de gestion des territoires ruraux a vu le jour en 2008 sous le nom « Politique de Renouveau Rural » (ADDOU, 2015).

3.1. Définition

Le PPDRI est un projet intégré mis en place conjointement par les administrations locales, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Ils fédèrent les objectifs du plan national et s'articulent avec les politiques sectorielles existantes pour accompagner les dynamiques territoriales dans une démarche durable, économiquement viable et socialement acceptable.

Il couvrira toutes les activités liées aux besoins légitimes de la communauté à son échelle territoriale et il s'agira d'un plan d'intervention, aussi appelé plan d'action cohérent et intégré en réponse aux principaux besoins et préoccupations.

C'est un espace de partenariat entre le secteur public (financement des investissements collectifs) et le secteur privé (investissement individuel), mobilisant services publics, porteurs de projets et entreprises. Il fédère les compétences des acteurs locaux (agents et personnels qualifiés de l'administration) au sein d'une cellule de coordination, animée par le chef de Daïra, pour accompagner la démarche de développement social et économique du porteur de projet (ADDOU, 2015).

3.2. Les principes d'un PPDRI

Le PPDRI possède trois principes qui font sa singularité. Ces principes sont la proximité, la territorialité et l'intégration.

3.2.1. La proximité

La notion de proximité s'explique par le fait que le PPDRI favorise un développement rural se réalisant au plus près des populations rurales. Elle s'articule autour des mesures telles que :

- ✓ Les services de l'administration par le canal des structures locales décentralisées sont proches du citoyen ;
- ✓ La promotion des fonctions d'animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau ;
- ✓ Le montage ascendant des PPDRI, c'est-à-dire, contrairement aux autres politiques de l'Etat dictées par les autorités supérieures, maintenant c'est l'habitant rural qui devra proposer son projet. Donc la logique du projet dévient ascendante car le porteur est en bas de la pyramide ;
- ✓ Accompagnements des ménages ruraux dans la formulation et la réalisation de leurs projets de développement.

3.2.2. Territorialité

Cette notion de territorialité insiste sur le fait que le développement rural n'est pas seulement l'affaire d'une commune mais des territoires.

En plus, elle dépasse la notion de territoire en tant qu'espace géographique et économique détermine, pour le concevoir comme le lieu où se révèlent et se concrétisent les comportements d'acteurs, où de nombreuses trajectoires sont possible (FORMDER, 2008).

3.2.3. L'intégration

L'intégration quant à elle, se base sur deux points :

- ✓ La mise en synergie de l'ensemble des secteurs économiques en plus de l'agriculture. C'est-à-dire faire en sorte que tous les secteurs fonctionnent ensemble pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ce projet.

- ✓ La synergie entre les investissements à usage individuel et à usage collectif.

3.3. Les objectifs d'un PPDR

Le PPDR s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun (thème fédérateur) aux fins :

- D'améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages et des K'SOURS, la promotion d'infrastructures et équipements socio-économiques et culturels à usage collectif ;
- D'augmenter et de diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la pluriactivité ;
- D'inciter à l'exploitation rationnelle et à la meilleure valorisation des ressources naturelles et patrimoniales ;
- Et de renforcer les capacités des institutions et des populations rurales.

3.4. Les caractéristiques d'un PPDR

Il s'agit d'un programme territorial (local) basé sur une approche de soutien administratif. L'initiative vise à mettre en œuvre des actions concrètes de développement durable pour améliorer les conditions de vie.

Le PPDR repose sur une approche participative basée sur une approche logique visant à définir et identifier les principaux axes économiques des collectivités rurales, centrés entre les services techniques déconcentrés gérés dans de multiples secteurs, pour initier un plan d'action qui permettra de consolider et d'accompagner développement rural global.

Il s'appuie sur l'intégration des différents dispositifs de soutien existants tels que les équipements budgétaires, fonds spéciaux (FDRMVTC, FLDDPS et FONAL) et budgets des collectivités locales, reposant sur des équipes pluridisciplinaires (DSA, gestion forestière, conservation des eaux, travaux publics, artisanat, éducation, santé, etc...) (ANONYME, 2004)

3.5. Les acteurs intervenant dans le PPDR

Plusieurs acteurs interviennent dans les différentes étapes du processus PPDR allant de son initiation à sa mise en œuvre ; ces acteurs sont :

3.5.1. Le services Réceptacle du PPDR

Le Wali désigne pour chaque commune de sa Wilaya, en tenant compte de la vocation de la région et de la proximité des services techniques par rapport au site du projet, le service réceptacle du PPDR qui peut être la subdivision agricole, la circonscription forestière ou exceptionnellement un autre services administratif, auprès duquel toute initiative de projet pourra être présentée et exprimée. Ce service suivra le PPDR pendant toutes les phases de sa préparation et de sa réalisation. Les communautés rurales et autres promoteurs de projets

trouveront appui auprès du service réceptacle tout au long du processus de formulation et de mise en œuvre du PPDRI.

3.5.2. L'Agent Technique Facilitateur du PPDRI

Le chef de la subdivision agricole ou le chef de la circonscription des forêts désignent, au sein de leur équipe, un agent technique, qui sera l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif "projet de proximité de développement rural intégré". Il aura pour tâche de suivre le PPDRI dans toutes ses phases. Lorsque c'est possible, l'Administration décentralisée est encouragée à désigner une technicienne.

3.5.3. L'Animateur du PPDRI

La communauté rurale choisit parmi ses membres une personne, qui exercera la fonction d'animateur de projet et dont le rôle est de porter à la connaissance de celle-ci, les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet. Il est souhaitable qu'une personne de chaque genre contribue à l'animation du projet. Toute personne volontaire ayant manifesté un intérêt particulier pourra s'impliquer dans le projet.

3.5.4. La cellule d'animation rurale communale (CARC)

Cette cellule qui est composée des éléments locaux, associations, techniciens et autres représentants de la localité étudiée, a pour mission de finaliser le dossier de formulation PPDRI (faisabilité et acceptabilité).



Figure 2 : une CARC regroupée dans une classe d'école (PDRMT,2009)

3.5.5. Le Comité Technique de Daïra (CTD)

Outre les missions qui lui sont dévolues, à émettre un avis d'opportunité sur le PPDRI, le CTD est appelé à étudier et confirmer le projet PPDRI avec l'affectation du financement de chacune des actions retenues.

3.5.6. Le Comité Technique de Wilaya (CTW)

Il est mis en place par la décision n° 599 du 8 juillet 2000, a été élargi par décision n°353 du 30 septembre 2002. Le CTW a pour mission d'étudier et de valider les PPDRI.

3.5.7. Le Financement

S'agissant d'un projet intégré, le financement sera supporté par les différentes sources disponibles : PSD (Plan Sectoriel de Développement), PCD (Plan Communal de Développement), Fonds de développement et autres.

3.5.8. Le maitre d'œuvre du PPDRI

Il s'agit selon le cas de la direction des services Agricoles ou de la conservation des forêts. Il est désigné par le Wali en fonction de la vocation de la zone du projet.

3.5.9. L'adhérent au PPDRI

L'adhérent au PPDRI est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur du projet et bénéficiaire des actions du PPDRI.

3.5.10. Le Bureau Conseil Consultant

Il s'agit d'intervenants extérieurs agréés : bureau conseils consultants (universitaires indépendants installés en bureau conseil) chargés d'appuyer les programmes de développement rural auprès de l'administration de manière générale et du service réceptacle en particulier, ainsi que d'aider l'adhérent au PPDRI à monter son dossier.

3.6. La Mise en œuvre du PPDRI**3.6.1. Conception du PPDRI****3.6.1.1. L'initiation du PPDRI**

L'initiation du PPDRI est une issue d'une idée locale, d'identification de préoccupations qui manent :

- ✓ D'une personne (le ménage est l'unité de base), groupe de personnes ou communauté déjà organisée ;
- ✓ De l'Assemblée Populaire Communale ;
- ✓ De l'administration décentralisée qui intervient sur des communes défavorisées ou à promouvoir, en engageant une concertation avec les communautés rurales éparses intéressées.

Cette phase préparatoire du projet (Focus groupe), étape basée sur l'écoute des préoccupations de la communauté (détermination de l'arbre à problème). L'établissement du diagnostic du territoire (étude socio-économique), pour mettre en évidence les contraintes et potentialités de la zone.

Cette phase est liée essentiellement à une connaissance précise des potentialités naturelles (inventaire des ressources en eau, terres agricoles, forêts, etc...) ainsi collecter des informations sur les activités économiques, emploi, niveau de scolarisation, revenu des ménages, santé, électrification, assainissement, eau potable.

Le diagnostic de la localité mettra en évidence les atouts du territoire et les savoir-faire de la population. L'analyse et la discussion permettra d'élargir les idées d'actions afin de lever les contraintes et corriger les insuffisances qui sont un frein de développement local. (Direction de formation de la recherche et de la vulgarisation, 2012).

3.6.1.2. La préparation du PPDR

Le montage du PPDR consiste à traduire les préoccupations prioritaires des communautés rurales concernées en un programme d'actions assorti d'un plan de financement des investissements aussi bien individuels que collectifs nécessaires à la satisfaction des objectifs sociaux et économiques de la communauté. Il comporte deux phases : la préparation et la formulation du projet.

3.6.1.3. Constitution de l'équipe de projet

- Constituer et réunir l'équipe de projet : l'équipe de projet est constituée de l'animateur et du facilitateur. L'animateur est désigné par la population ou l'APC concernée, le facilitateur par le chef de Daïra au sein de la cellule d'animation.
- Missions de l'équipe de projet : Réunir l'ensemble des informations caractérisant le territoire et de dégager les grandes lignes du futur projet. Accompagner l'ensemble des démarches collectives et individuelles nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre du PPDR, organiser et animer les différentes réunions d'information et de travail.

3.6.1.4. Enquête de groupe

Cette étape, qui correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, est effectuée selon une approche participative. Elle consiste en une phase de discussion avec la communauté et d'animation de réunions des deux sexes.

L'enquête de groupe doit permettre en particulier de faire émerger les attentes des différentes composantes de la population du territoire et notamment des femmes en leur qualité de porteur de projet clairement identifié, ainsi que celles de la population des jeunes.

L'enquête de groupe va permettre d'identifier les actions à usage collectif à prévoir dans le PPDR :

- Les atouts et les contraintes du territoire ;

- Les moyens d'existence des populations cibles ;
- Les contraintes et préoccupations et leur classement (notation) ;
- L'analyse du problème nodal (arbre à problème) ;
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité alimentaire des communautés rurales : les actions à usage collectif ainsi que les porteurs de ces actions : commune, groupement, association,...
- La définition des alternatives.



Figure 3 : Une enquête de groupe (PDRMT,2009)



Figure 4 : Un focus group (PDRMT, 2009)

3.6.1.4.1. Enquête de ménages

Elle est effectuée par le ou les facilitateurs, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI.

Il s'agit d'identifier : chaque acteur du projet en sa qualité de porteur de projet individuel.

- Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement dans le cadre du PPDRI ;
- Leur apport personnel pour le financement de celles-ci : autofinancement et/ou force de travail ;
- Le nombre de journées de travail que chaque ménage peut consacrer à des travaux d'intérêt collectif pour le PPDRI ;
- En particulier, l'enquête de ménages déterminera les besoins en formation initiale (alphabétisation) des porteurs de projet. Il s'agit de donner aux porteurs de projet la capacité de compréhension du processus dans lequel ils sont les principaux acteurs.

Aussi bien pour l'enquête de groupe que pour l'enquête individuelle, l'agent féminin aura pour mission d'aider à l'émergence des préoccupations des femmes de la communauté.

3.7. La formulation du PPDRI

Les étapes précédents doivent faciliter la formulation du PPDRI assuré par la cellule d'animation rural communal (CARC) composé des services techniques, le service réceptacle, les animateurs, associations, notables et autres. Cette cellule est présidée par le président de l'assemblée populaire (P/APC) qui veillera à l'identification détaillée du programme d'action à mener (plan d'action proposé et plan d'action qui sera retenu suivant les priorités) , la faisabilité et la disponibilité financière locale. Cette formulation tiendra compte des remarques éventuelles formulées dans l'avis d'opportunité.

3.8. L'approbation du PPDRI**3.8.1. La confirmation du PPDRI par le CTD**

Le Comité Technique de Daïra (CTD) présidé par le chef de Daïra vérifie que les éventuelles préconisations émises avec l'avis d'opportunité ont bien été prises en compte dans la formulation du projet définitif. Le projet accepté est ensuite transmis par le chef de Daïra au CTW.

3.8.2. La validation du PPDRI par le CTW

Le dossier du projet est présenté au comité technique de wilaya (CTW) pour validation. Les participants à ce comité, en particulier les directeurs exécutifs, l'institution financière spécialisée conventionnée, reçoivent les dossiers à examiner au moins quinze jour avant la réunion du comité.

Ce comité, présidé par le secrétaire général du Wali, qui représente le wali, est composé des directeurs de l'exécutif directement concernés par les programmes de développement rural,

des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées. Le secrétariat du CTW est assuré conjointement par le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya (DPAT) et par le directeur des services agricoles ou conservateur des forêts, selon la vocation de la wilaya.

Le comité a pour missions :

- D'examiner la conformité du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et de juger de l'impact et de la priorité du projet sur la base de critères techniques ;
- D'examiner l'éligibilité des actions envisagées aux différents fonds ;
- De se prononcer sur l'opportunité et la faisabilité des actions d'accompagnement en particulier celles concernant la promotion des activités artisanales ;
- D'examiner le montage financier en particulier :
 - ✓ L'éligibilité des actions d'accompagnement sur les fonds non agricoles concernés.
 - ✓ Les possibilités de financement sur les ressources des PSD ou PCD.
 - ✓ Les disponibilités financières du FDR.

Le comité technique de Wilaya valide le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée dans le procès-verbal de réunion. Le Secrétaire Général signe le procès-verbal de réunion du CTW et le transmet au Wali pour l'accompagner du dossier de projet.

3.8.3. L'approbation du PPDRI par le Wali

Le dossier de projet validé par le comité technique de wilaya, est présenté au Wali pour approbation.

L'approbation formelle du PPDRI par le Wali engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur les fonds sectoriels concernés, sur les fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des PSD et PCD.

Cette approbation prend la forme d'une décision unique et globale engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arêtes au projet, elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées.

Chaque directeur exécutif de Wilaya est responsable de la mise en œuvre des actions de son ressort.

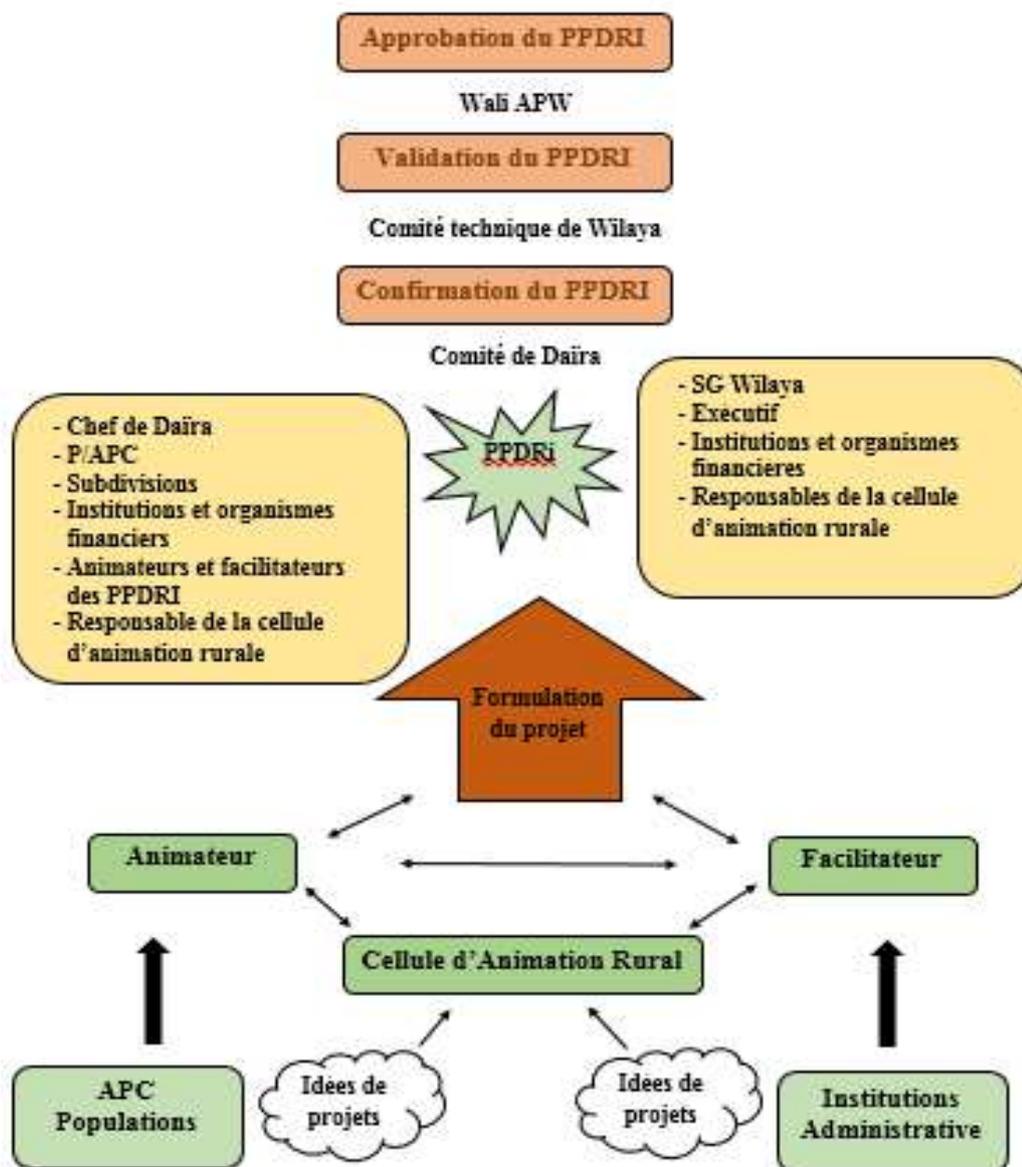


Figure 5 : Etapes d'élaboration d'un PPDR (MADR, 2008)

3.9. Exécution du projet

3.9.1. La déclaration de lancement du projet

Des réceptions de l'approbation du PPDR, le service réceptacle, le facilitateur et l'animateur du PPDR organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager le chronogramme d'actions.

La date du procès-verbal de cette réunion tient lieu de date de lancement du projet et fait courir le délai de 12 mois pour réaliser les actions.

3.9.2. La réalisation du programme d'actions

La DSA ou la conservation des forêts de Wilaya est maître d'œuvre du projet de proximité de développement rural, dans sa composante du projet, elle assure la coordination et le suivi de réalisation, en relation avec les structures techniques locales concernées.

Le service réceptacle est responsable du suivi de la réalisation du projet, il est en charge de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs et de l'agent technique facilitateur du PPDRI, des bénéficiaires pendant la phase de réalisation des travaux.

3.9.3. La réception des travaux et service fait

Après constat de réalisation de chacune des actions, le Maître d'œuvre du projet désigné par le Wali contrôle la conformité de la réalisation, établit une "attestation de service fait" qu'il transmet à la l'institution financière spécialisée avec ordre de paiement des travaux concernés.

Les états de service fait, de chaque adhérent sont transmis au Système de Gestion de la Base de Données (SGBDD) par le Maître d'œuvre en utilisant la fiche de liaison.

3.9.4. Le paiement des travaux

A la réception de l'ordre de paiement, l'institution financière spécialisée conventionnée procède au paiement des facteurs et impute ces dépenses sur le compte-projet au chapitre correspondant.

Elle rend compte à la direction exécutive concernée du paiement ainsi effectué (date, montant, payer, bénéficiaire du paiement).

3.9.5. La modification du PPDRI

Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées aux actions du projet à usage individuel ou à usage collectif à condition de rester dans l'enveloppe globale budgétaire du projet.

3.9.6. La clôture du PPDRI

Elle se compose de trois étapes successives :

- **La déclaration de fin de PPDRI**

Après réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, le maître d'œuvre établit une déclaration de fin de projet transmise au chef de Daïra, ainsi qu'à l'institution financière spécialisée en vue de la clôture du compte projet.

- **La clôture du compte projet**

A réception de l'attestation de fin de projet, l'institution financière spécialisée conventionnée procède aux opérations de clôture du compte projet et rend compte au maître d'œuvre (DSA

ou conservateur des forêts) en charge du suivi du projet pour mise à jour des tableaux de bord de suivi évaluation. Il en adresse copie au chef de Daïra.

Dans les 12 mois suivant la date de lancement du projet, les actions qui n'ont pas été engagées sont annulées et le financement public correspondant réaffecté sur d'autres opérations.

- **L'enquête de fin de PPDRI**

L'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique autre que le service réceptacle du projet.

3.10. Suivi-évaluation et contrôle du PPDRI

Le suivi-évaluation du projet démarre à son approbation par le Wali. A ce stade, d'information sur les PPDRI est dirigée vers une Base de Donnée (BDD) située au niveau de la Wilaya. Cette information est saisie et exploitée par un Système de Gestion de Base de Données (SGBDD) situé au niveau de la Wilaya et ce SGBDD génère à son tour de information vers les utilisateurs amont ou aval :

- ✓ Soit de façon périodique dans le cadre du processus formel de suivi-évaluation et selon un format prédéfini ;
- ✓ Soit à la demande des utilisateurs, en fonction de leurs besoins.

3.10.1. L'organigramme de suivi-évaluation du PPDRI

Le suivi-évaluation concerne les points suivants :

- La gestion administrative des dossiers ;
- L'état d'avancement physique des actions ;
- L'état d'engagement des fonds et crédits liés au financement des actions ;
- Les décaissements effectivement réalisés pour financer les actions.

Ces informations sont la base d'un système de consolidation permettant d'effectuer le pilotage du Programme National de Développement Rural au niveau régional et national.

Chapitre 02 :
Etude du milieu

1. Présentation de la Wilaya d'Ain Témouchent

La Wilaya d'Ain Témouchent, créée par la loi 4 février 1984, elle est située à l'Ouest de l'Algérie entre les wilayas d'Oran, Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès, dont le chef-lieu est la ville d'Ain Témouchent. Elle s'étend sur une superficie de 237,689 ha où la superficie forestière est de 29 592 ha. Elle abrite 378,546 habitants comme population totale et 260,835 habitants comme population rurale.

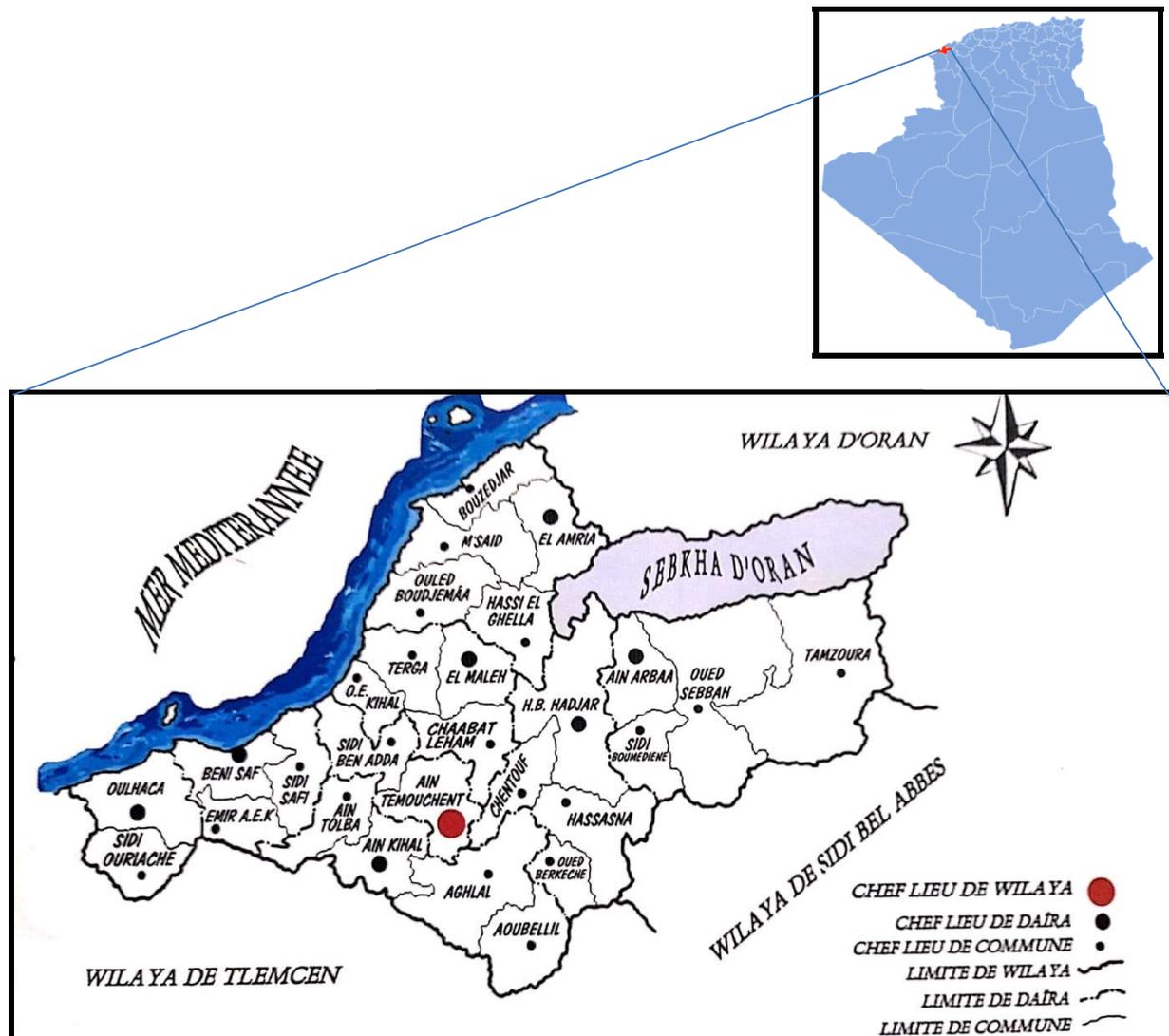


Figure 6: situation géographique de la wilaya d'Ain Témouchent

Le territoire de la Wilaya est organisé de 08 daïras et 28 communes et l'administration forestière est composée de :

- 01 siège de conservation sis au chef-lieu de wilaya ;
- 03 sièges de circonscription : Ain-Temouchent, Béni-Saf et Hammam-Bouhdjar ;
- 06 sièges de districts : El-Amria, Béni-Saf, Oulhaça, Hammam-Bouhadjar, Ain El-Arbaa et El-Maleh ;

- L'effectif du personnel est de 120 individus (CFAT, 2022).

1.2. Consistance de la propriété forestière

La wilaya d'Ain Témouchent englobe 12171 ha de forêts (forêts de Tamazoura, de Béni saf, Benganem et Oulhaça) et 17414 ha de maquis et broussailles. Il y a aussi des peuplements d'eucalyptus en alignement (CFAT, 2022).

- **Les Principales essences composant les peuplements forestiers**

Les peuplements forestiers sont composés comme suit :

- Le pin d'Alep espèce dominante avec 92% ;
- Le thuya de Berbérie et le genévrier de Phoénicie (essence protégée) : 02%
- Les eucalyptus : 03%
- L'acacia et le tamarix : 02%
- Cyprès : 01%
- Les maquis sont composés essentiellement d'arbustes de chêne kermès, lentisque, genêt d'Espagne et de pistachier de l'Atlas (CFAT, 2022).

La wilaya d'Ain Témouchent est répartie en trois zones homogènes distinctes (Zone du littoral, Zone de la plaine et Zone de montagne), et l'île de Rechgoun a été classée comme zone humide dans le cadre de la conservation de RAMSAR en juin 2010 (CFAT, 2022).

2. Présentation de la zone d'étude

La commune d'El Maleh est une ville du nord-ouest de l'Algérie, elle s'étale sur une superficie de 69,18 km². Elle est caractérisée par un climat semi-aride sec et froid.

Elle est située à 11 km d'Ain Témouchent, 58 km d'Oran, 60 km de Sidi Bel Abbès et 80 km de Tlemcen. Elle est limitée comme suite :

Au Nord : la mer méditerranéen

À l'Ouest : Ain Témouchent

À l'est : El Amria

Au sud : Hammam Bouhdjar

3. Aspects physiques

3.1. Géologie

La région d'Ain Témouchent fait partie du domaine Tellien ; constitués d'anciennes roches du trias marin ou lagunaire. Les dépôts mésozoïques et cénozoïques participent à la construction géologique de la région qui se trouve réduite à l'état d'une tectonique pâlisante et disjonctive des plus complexes (AFEC TLEMEN, 2018).

SELON BENSELAMA (2019), la région étudiée appartient au plateau d'Ain Témouchent qui correspond à une terrasse néogène et quaternaire, faiblement inclinée vers la mer à travers laquelle percent des îlots secondaires qui créent des accidents sur la topographie généralement calme.

L'étude géologique a permis d'individualiser les formations perméables suivantes :

- Aquifère des alluvions quaternaires ;
- Aquifère des basaltes Lio-Quaternaires ;
- Aquifère des sables et grès du Pliocène ;
- Aquifère des calcaires du Miocène supérieur ;
- Aquifère des calcaires et grès d'Oligo-Miocène ;
- Aquifère du Jurassique inférieur.

La plaine remblayée d'alluvions quaternaires et de petits graviers et recouverte d'une épaisse couche sableuse provenant de la dégradation de grès du pliocène.

Les bons sols qui entourent la commune sont des sols-argilo sableux dans le Nord et volcaniques alluvionnaires d'une fertilité appréciable au centre et au Sud. On note aussi l'existence d'une superficie non négligeable au Nord de la commune qui est menacée par l'ensablement de la Sebkhah d'Oran (BENSELAMA, 2019).

3.2. Géomorphologie

Dans cette région, le relief s'individualise en trois zones distinctes :

- Une zone côtière ;
- Une zone montagneuse constituée des massifs montagneux ;
- Une plaine.

3.3. Pédologie

Le sol est une formation superficielle meuble et relativement stable du terrain, il comporte une fraction minérale et une fraction organique (GUINOCHET, 1973).

Le sol est une réserve de substances nutritives et un milieu stable pour l'activité biologique. Il se définit comme étant la couche superficielle qui couvre la roche-mère. Il se développe suivant la topographie du milieu et les caractéristiques du climat (OZENDA, 1954) et (DAHMANI, 1984).

La région méditerranéenne présente une gamme très diversifiée de sols en raison de la grande variabilité des facteurs naturels (climat, végétation, physiographie, géologie et lithologie) qui conditionnent leur formation et leur répartition.

Son évolution dépend directement de la nature de la roche mère, la topographie du lieu et les caractères du climat (OZENDA, 1954).

3.4. Hydrographie

Concernant le réseau hydrographique celui-ci est représenté par deux oueds dont le plus important est l'oued El Maleh. Ce cours d'eau presque la plupart du temps sec en été passe à environ 3 kilomètres au Nord-Est du gisement.

Bien que les précipitations annuelles soient relativement peu abondantes, le territoire étudié est sillonné par un réseau hydrographique assez important, ceci est dû à la présence de nombreux aquifères résultant de la grande variété des formations géologiques.

3.5.1. Oued El Maleh

Constitue le cours d'eau le plus important par son réseau complet, qui prend naissance depuis le flanc nord des monts de Tessala et se jette au niveau de la plage de Terga.

Ce cours d'eau presque, la plus part du temps à sec, connaît par contre des crues importantes en hiver, il passe à environ 3 km au nord-est du gisement.

Son origine et le passage de ses affluents par la sebkha fait qu'il draine des eaux saumâtres et sa minéralisation atteint 3g/l, il reste ensuite fortement salé jusqu'à la mer.

3.5.2. Oued chaabet El Ham

C'est une petite rivière à faible débit traversant la commune d'El Malah dans le même sens qu'oued El Malah, polluée par les rejets industriels.

3.5.3. Oued Sennane (Taieb)

Il passe par le côté sud-ouest du gisement, déverse dans oued El Malah juste avant l'embouchure de ce dernier. Des étangs d'eau permanents et périodiques, ainsi que des cours d'eaux à sec couvrent une bonne partie de la zone de la carrière.

3.6. Etude climatique

Le climat est l'ensemble des phénomènes météorologiques (température, pression, atmosphérique, vents, précipitations, évapotranspiration), qui caractérisent l'état de l'atmosphère dans une région donnée et pendant une période donnée. Il s'étudie généralement sur une trentaine d'années (SIGHOMNOU, 2004).

Le climat est un élément naturel sur lequel l'homme n'a aucune action directe (exception des interventions artificielles). C'est l'un des facteurs du milieu le plus déterminant par son action, il peut être favorable ou défavorable. Il joue un rôle fondamental dans les différents processus de dégradation des sols.

Pour l'étude climatique de la région d'El Malah, les données de références sont celles de la ville d'Ain Temouchent qui sont les plus proches de celles du lieu d'étude. Elle se caractérise par un étage bioclimatique méditerranéen semi aride à influence continentale. Le climat est tempéré : humide en hiver et sec et chaud en été (AFEC TLEMCEN, 2018).

Les températures minimales sont de 6°C en hiver et 32°C en été. L'amplitude thermique moyenne annuelle est plus marquée à la côte et tourne autour de 20° en moyenne. Les mois les plus chauds dans la période (1995-2012) sont juillet et Aout (BENSELAMA, 2019).

Le régime climatique se caractérise par des vents qui ne rapportent généralement que peu d'humidité (vent de direction Nord-Ouest, Sud-est). Les vents dominants sont les vents du Nord-Ouest soufflant du mois de septembre à Avril (période pluvieuse). Le sirocco, vent sec et chaud, souffle du Sud en période d'été (BENSELAMA, 2019).

Selon Merioua (2014) la climatologie est bien une science de l'atmosphère, et c'est aussi un objet situé au sol, c'est-à-dire au niveau de la morphologie et du processus hydrologique qui fait du changement climatique. La climatologie se situe également au niveau de la végétation ou des organismes supérieurs, et la climatologie doit souvent être inférée d'un point de vue biologique.

Pour caractériser le climat de la zone d'étude nous avons choisi les stations de référence suivantes :

Tableau 1 : Situation des stations climatiques

Station climatique	Longitude Ouest	Latitude Nord	Altitude (m)
El-Malah	1° 05' 35'' W	35° 23' 33'' N	71
Ain Témouchent	1° 08' 28'' W	35° 17' 22'' N	245

3.6.1. Les précipitations

Les précipitations moyennes annuelles varient de 350 à 540mm et les apports superficiels totaux sont estimés à 47 millions de m³. Leur répartition se présente comme suit :

- Le long du littoral une moyenne de 300 mm/an.
- Les plaines sub-littorales : 400 à 500 mm/an.
- Les hauteurs de Tessala : Plus de 500 mm/an.

La pluie au niveau d'Ain Témouchent tombe surtout en hiver, avec relativement peu de pluie en été. Sur l'année, les précipitations moyennes sont de 485mm (MEROUANE et MERIAH, 2018).

3.6.1.1. Répartition des précipitations moyennes annuelles

La répartition des précipitations moyennes annuelles à la station d'El-Malah durant la période 1995-2012, sont données dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition des précipitations moyennes annuelles à la station d'El-Maleh
(1995-1996 / 2011-2012)

Années	Précipitations (mm)	Années	Précipitations (mm)
1995-1996	345,2	2004-2005	304,9
1996-1997	337,9	2005-2006	356,3
1997-1998	355,5	2006-2007	376,8
1998-1999	313,2	2007-2008	282,5
1999-2000	317,9	2008-2009	605,3
2000-2001	536,1	2009-2010	487,3
2001-2002	420,5	2010-2011	480,8
2002-2003	558,5	2011-2012	409,2
2003-2004	367,2	= moyenne annuelle	403,2mm

Les données du tableau ci-dessus sont illustrées dans la figure suivante :

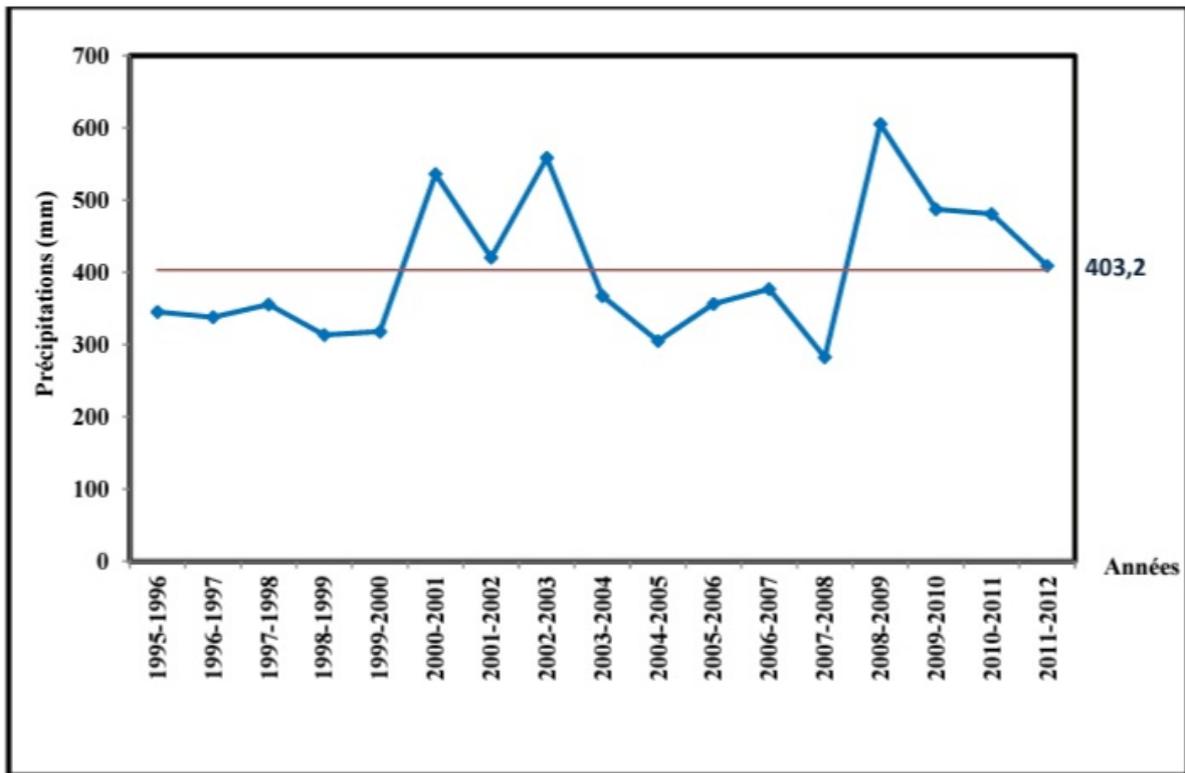


Figure 7 : Variation des précipitations moyennes annuelles à station d'Ain Temouchent
(1995/1996 – 2011/2012)

Les résultats obtenus montrent une répartition hétérogène des moyennes pluviométriques durant la période 1995-2012, discriminée par une alternance de zones excédentaires et déficitaires où l'on constate une carence durant les périodes : 1995 à 2000 et 2003 à 2008 et un excès pendant les valeurs au-dessus de la moyenne annuelle qui est égale à 403,2

mm. L'année pluvieuse est 2008-2009 avec une hauteur de 605,3 mm et l'année la plus sèche est 2007-2008 avec 282,5 mm.

3.7.1.2. Répartition des moyennes mensuelles

La répartition des moyennes mensuelles de la station d'El Maleh est donnée dans le tableau qui suit :

Tableau 3 : Valeurs des précipitations moyennes mensuelles

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	Jt	A	An
Précipitations (mm)	19,2	48,0	69,2	52,1	65,2	47,0	35,1	37,1	22,3	3,2	0,7	4,1	403,2

Les données du tableau ci-dessus sont illustrées dans la figure suivante :

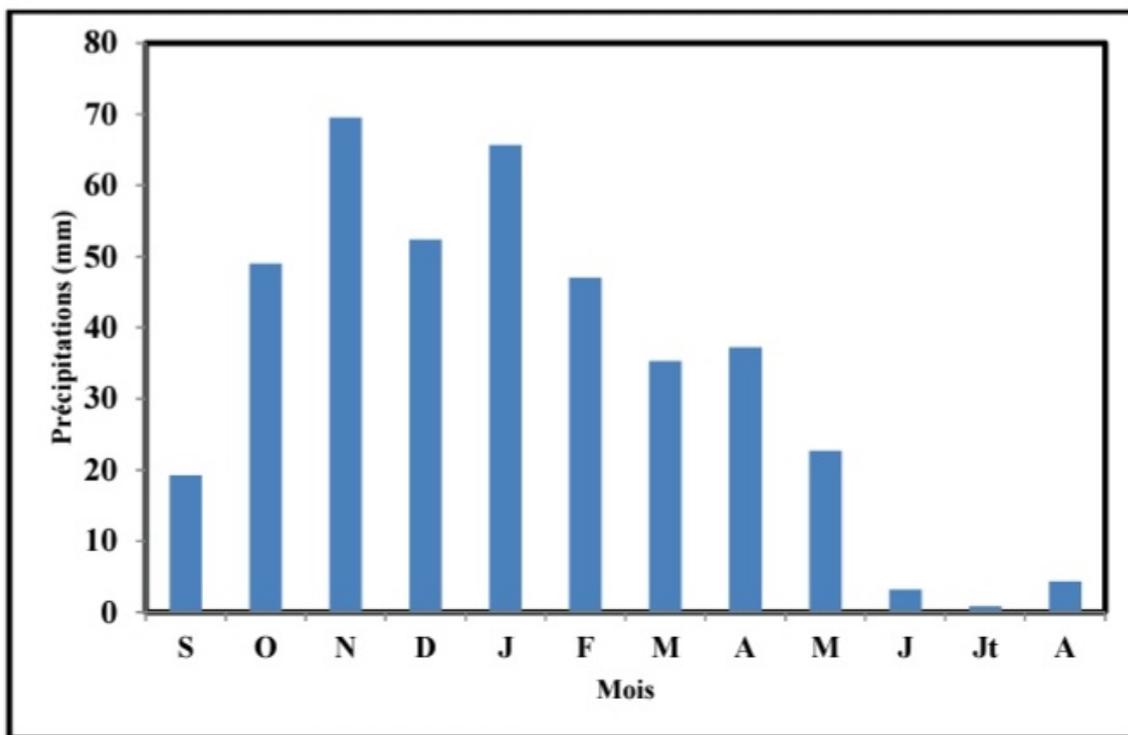


Figure 8: Histogramme des précipitations moyennes mensuelles à la stations d'Ain Témouchent (1995/1996-2011/2012)

La répartition mensuelle des précipitations correspondant à la période 1995-2012 indique clairement une saison estivale : correspondant à la période d'Eté (juin, juillet, Aout), désignant un déficit pluviométrique (sans précipitation significative). Et une saison hivernale comprenant le reste de l'année. L'analyse des moyennes mensuelles des précipitations fait apparaître une pluviométrie oscillante qui reste plus au moins élevée dans les mois d'Octobre à Janvier par rapport au mois de Février à Mai. Ainsi elle exprime le contraste pluviométrique

entre deux sous saisons humides. Novembre est le mois le plus pluvieux avec 69,2 mm et Juillet est le mois le plus sec avec une moyenne de 0,7 mm.

3.7.1.3. Répartition des précipitations saisonnières

Les précipitations saisonnières de la station d’Ain Témouchent sont données dans le tableau qui suit :

Tableau4 : Valeurs des précipitations saisonnières

Saison	Automne	Hiver	Printemps	Eté
Précipitations(mm)	136,4	164,3	94,5	8

La répartition des précipitations saisonnières sont illustrées dans la figure suivante :

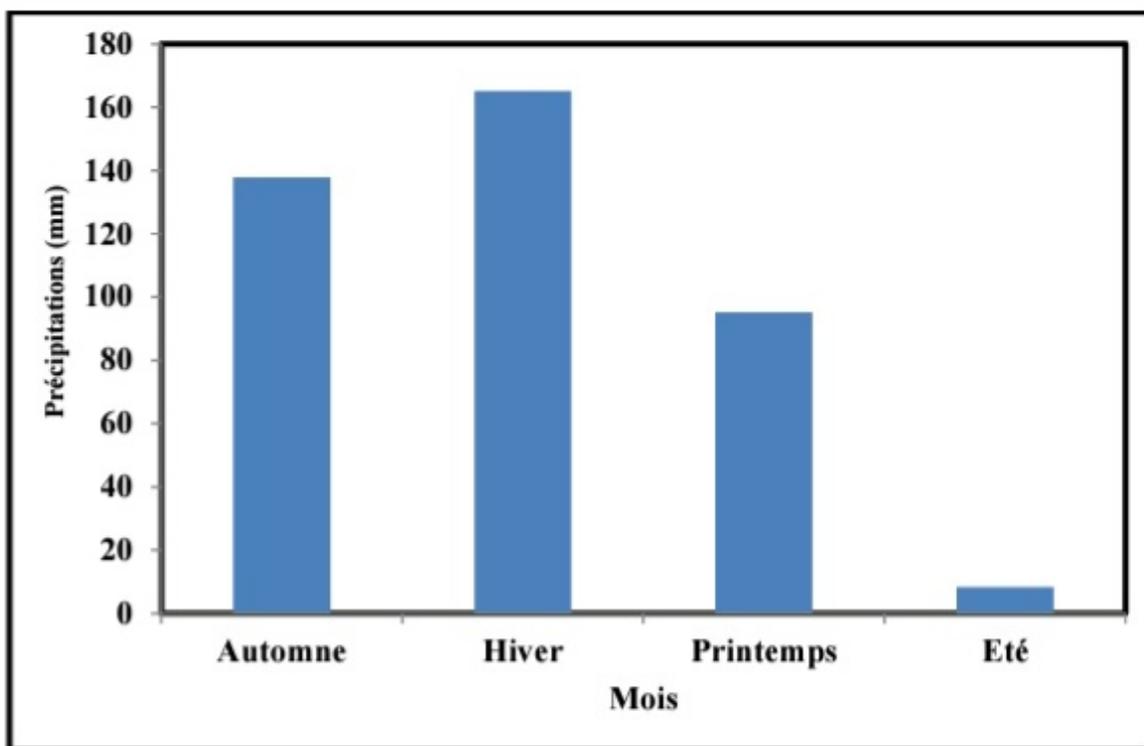


Figure 9 : Histogramme des précipitations saisonnières de la station d’Ain Témouchent (1995/1996-2011/2012)

L’histogramme des précipitations saisonnières permet de distinguer un maximum de 164,3mm en Hiver ainsi qu’un maximum secondaire de 136,4mm en Automne, par contre un minimum de 8,0 mm est enregistré en Eté. On conclut que l’Hiver est la saison la plus humide et l’Eté est la saison la plus sèche. L’organisation des saisons n’est pas homogène car elle dépend du régime pluviométrique.

3.7.2. Les températures

Les températures moyennes annuelles et mensuelles sont directement en interaction avec les autres facteurs météorologiques (insolation, vitesse et turbulence du vent, précipitations) et biogéographiques ainsi que le phénomène d'évapotranspiration et le déficit d'écoulement annuel et saisonnier.

Les moyennes mensuelles et annuelles des températures minimales et maximales qui correspondent à une courte durée de 17 ans d'observation de 1995 à 2012 sont données dans le tableau suivant (BENSALAMA, 2019). On a :

T_m : moyennes mensuelles et annuelles des températures minimales (°C).

TM : moyennes mensuelles et annuelles des températures maximales (°C).

$$T_{\text{moy}} : (T_m + TM) / 2.$$

Tableau 5 : Moyennes mensuelles et annuelles des températures dans la station d'Ain Temouchent (1995/1996-2011/2012)

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	Jt	A	An
T _m (°C)	18,7	15,69	11	9,164	8,2	8,2	9,8	11,6	14,3	18,6	21,4	22,6	14,1
TM(°C)	28,86	25,6	19,08	16,68	15,6	16,3	18,97	21,33	25,8	28,98	31,4	31,24	23,32
T Moy(°C)	23,8	20,65	15,04	12,92	11,9	12,3	14,4	16,4	20,0	23,8	26,4	26,9	18,7

Source : ANRH d'Oran (2014)

Selon le tableau ci dessus il s'avère qu'à partir de Mai et jusqu'à Octobre, les températures moyennes mensuelles tendent à s'accroître en présentant des valeurs allant de 20 °C à 26,9°C supérieures à la moyenne annuelle (18,7 °C). Par contre la saison comprise entre Novembre et Avril représente des températures moyennes mensuelles qui varient entre 11,9 °C et 16,4 °C inférieures à la moyenne annuelle (18,7 °C).

Le maximum des températures est atteint en Aout avec une moyenne de 26,9 °C et le minimum se situe en Janvier à l'environ de 11,9 °C.

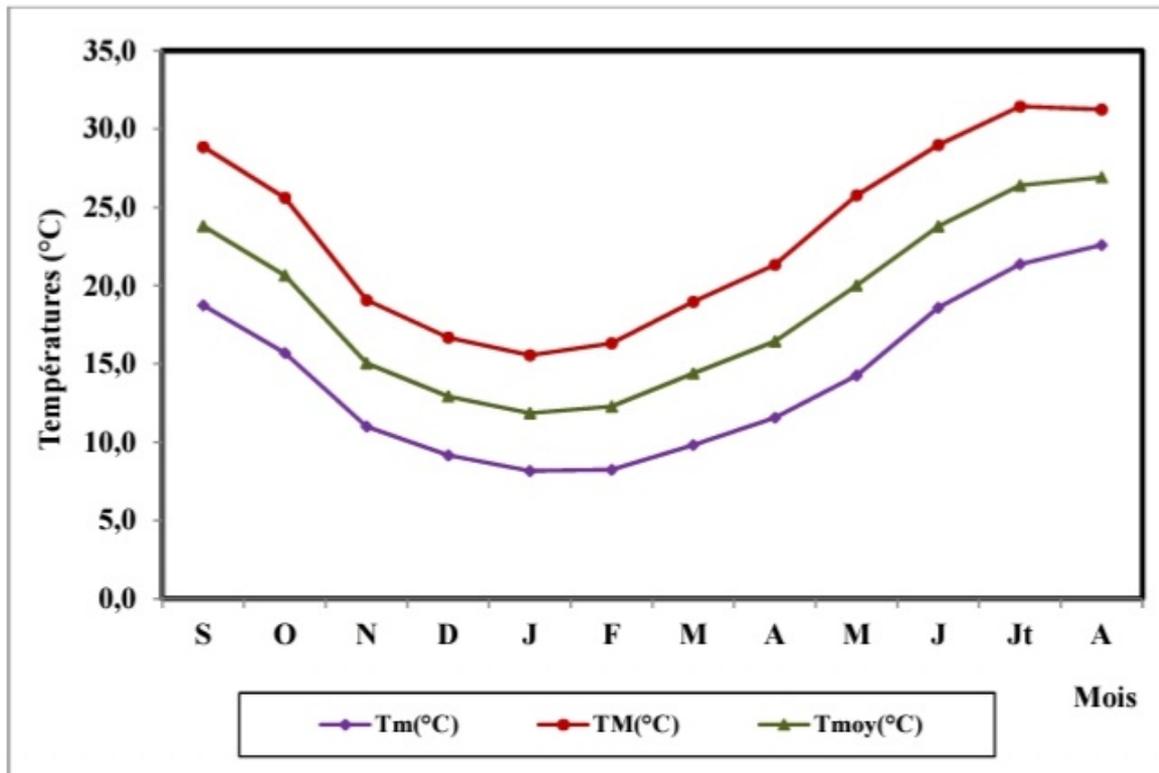


Figure 10 : Variations mensuelles des températures à la station d'Ain Témouchent
(1995/1996-2011/2012)

3.7.3. Diagramme Ombro thermique de Bagnouls et Gausson (1953)

Le diagramme permet de situer les périodes sèches et humides. D'après Bagnouls et Gausson (1953) un mois est sec si le total des précipitations en mm est inférieur ou égal au double de la température. Un mois est considéré sec lorsque la courbe de température est supérieure à celle des précipitations (BENABADJI et BOUAZZA, 2000).

La méthode de construction du diagramme consiste à porter les courbes représentant les précipitations mensuelles moyennes et les températures mensuelles moyennes $(M+m)/2$ (fig10).

Les modèles graphiques font ressortir les périodes sèches pour chaque station. La surface comprise entre les deux courbes, celles des températures au-dessus et les précipitations en bas indique la sévérité de la sécheresse qui coïncide généralement avec la période estivale, et s'étant entre la mi-mai à la fin d'octobre. La durée et l'intensité de la saison sèche sont d'une importance fondamentale pour les plantes (STEWART, 1974).

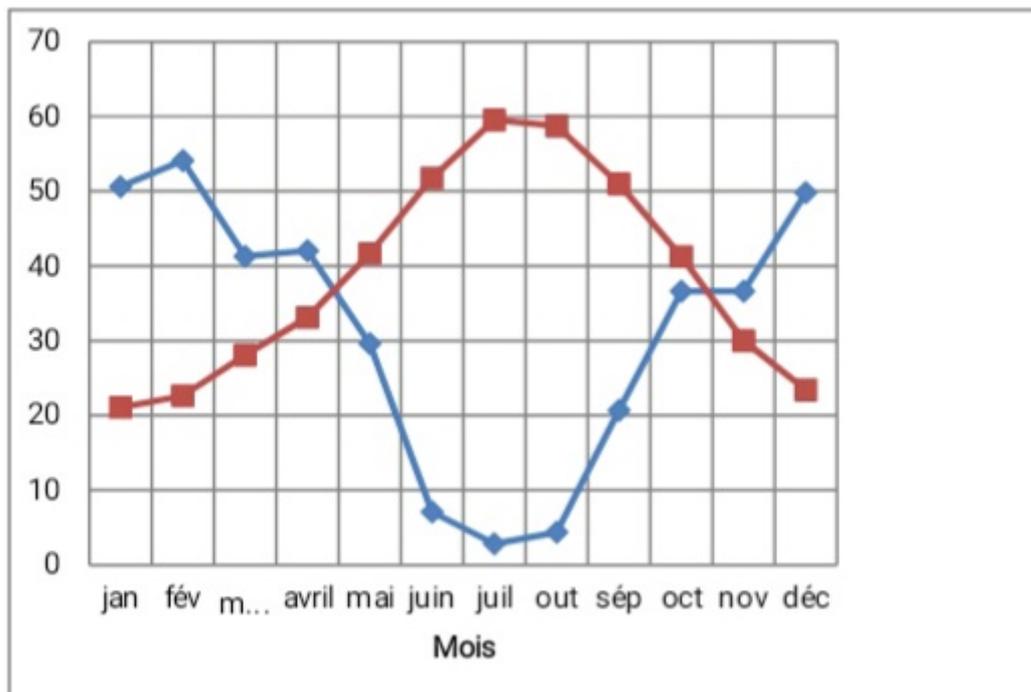


Figure 11: Diagramme ombro thermique de Bagnouls et Gausсен de la station d'El-Maleh (1995-2012)

➤ **Quotient pluviométrique d'Emberger Q2 :**

Cet indice permet de situer le climat de la zone d'étude sur le climagramme d'Emberger.

L'indice est défini par la formule suivante :

$$Q2 = 2000 p / M2 - m2$$

P : précipitations annuelles ; M : T° maximale du mois le plus chaud en Kelvin (T° du mois le plus chaud +273) ; m : T° minimale du mois le plus froid en K° (T° du mois le plus chaud +273).

4. Aspects sociaux économiques

4.1. Taux D'urbanisation par commune (année 2020)

Le tableau suivant montre le taux d'urbanisation par commune dans l'année 2020

Tableau 06 : taux d'urbanisation par commune (2020)

COMMUNE	POP URBAINE	POP RURALE	POP TOTALE	TAUX D'URBANISATION
EL MALEH	19,917	1,659	21,576	92,31

On observant le tableau ci-dessus nous constatons que la commune d'El Maleh est une commune plus urbaine que rurale.

4.2. La population résidante totale

La répartition de la population résidante totale de la commune d'El Maleh selon l'âge et le sexe, comparée à celle de la wilaya d'Ain Témouchent est donnée dans le tableau suivant :

Tableau07 : Répartition de la population résidante totale de la commune d'El-Maleh

Genre	Effectifs		Proportion %	
	Maleh	Wilaya	Maleh	Wilaya
Masculin	9154	187 603	50,06	50,53
Féminin	9133	183 636	49,94	49,47
Total	18 287	371 239	100	100

Source : RGPH 2008

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008, indique pour la commune d'El Malah un nombre d'habitants égal à 18 287 composés de 9154 hommes et 9133 femmes, soit 50,06 % contre 49,94 % dénotant une légère prédominance du genre masculin.

La répartition spatiale de la population résidente totale selon la dispersion issue du recensement de 2008 donne une concentration quasi-totale de la population dans l'agglomération chef lieu, soit une proportion de 92,31 %.

La campagne est très peu peuplée ; seules 02,69% de la population y habitent (cf. tableau ci-dessus). Ainsi, la commune d'El Maleh est une commune urbaine.

La comparaison avec les deux derniers recensements (1987 et 1998) confirme "l'urbanité" de la commune : le poids de l'ACL est de 90,61% en 1987 et 91,51% en 1998. Pour la zone éparse, il est de 04,42% en 1987 et 03,68% en 1998.

Tableau 08 :

DISPERSION	RGPH 1987		RGPH 1998		RGPH 2008	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agglomération Chef-lieu	11364	90,61	14864	91,51	16881	92,31
Agglomération Secondaire	623	04,97	781	04,81	914	05,00
Zone éparse	554	04,42	598	03,68	492	02,69
Total	12541	100	16243	100	18287	100,00

Source : RGPH 2008

Ce caractère urbain doit mériter toute l'attention nécessaire, vu les conséquences socio-économiques qu'il entraîne et qu'il ne manquera pas d'entraîner à l'avenir.

4. Couvert végétal

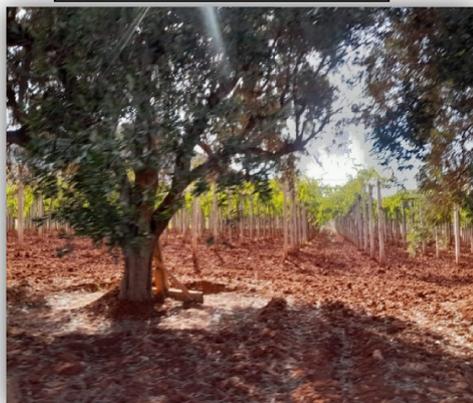
La zone d'étude est principalement occupée par des terres agricoles plantées de céréales, de vignes et d'autres arbres fruitiers. Le couvert végétal naturel est principalement constitué d'espaces de jungles ouvertes dégradées, et cette dégradation résulte du pâturage et des incendies fréquents chaque année (BENTAYEB, 2019).



Culture de pastèque



Culture de vignes



Culture de vigne et d'Olivier



Culture de Figuier



Tamarix



Doum



Brise vent à base de Cyprés vert



Peuplement de Pin d'Alep

Photo de 1 à 8 : différents types de couvert végétal (Cliché BELAMOURI, Septembre 2022)

Chapitre 03 :
Evaluation des projets

1. Approche méthodologique

Après presque 13 ans du lancement des PPDRI au niveau national, il est temps d'effectuer un bilan pour évaluer leur efficacité sur la population et sur le milieu rural. Dans ce cadre cette étude a pour but de faire un bilan des PPDRI réalisés dans la wilaya d'Ain Temouchent et notamment dans la commune d'El-Maleh. Cette dernière a été choisie à raison d'avoir connue une importante intervention dans le cadre de la politique du renouveau rural.

Pour se faire, des données ont été collectées au niveau de la conservation des forêts de la wilaya d'Ain Témouchent et le district d'El-Maleh. Suivies par des sorties sur terrain pour évaluer l'état des différentes actions des projets réalisées et leur impact sur la population rurale.

Les données collectées ont concerné les projets réalisés entre 2009 et 2013 dans la commune d'El Maleh et ces localités. Ainsi que le type des actions réalisées, leurs volumes, le nombre des bénéficiaires, la situation actuelle des actions et leurs taux de réussite.

Par la suite, des sorties sur terrain ont été mené pour visualiser l'état des différentes actions et les photographier. Une discussion avec quelques individus de la population bénéficiaire des projets a été aussi élaborée pour savoir leur avis vis-à-vis des actions réalisées.

Ces étapes ont été précédé par une recherche bibliographique qui nous a permis de mieux nous familiariser avec le langage et les différents concepts qui sont en relation avec le sujet de notre recherche (développée en chapitre 1). Suivie par une collecte de données sur les caractéristiques physiques, biologiques et socioéconomiques de la zone étudiée (développée en chapitre 2).

2. Etat de mise en œuvre du programme

2.1 État de mise en œuvre des PPDRI dans la wilaya d'Ain Témouchent de 2009 à 2013

Selon la conservation des forêts de la wilaya d'Ain Témouchent (2008), la wilaya compte plus de 378 546 habitants dont 260 835 habitants résidant dans les zones rurales soit un taux de ruralité de 52 %. La politique de renouveau rural vise à asseoir un développement rural intégré et durable, en plaçant la sécurité alimentaire au centre de ces préoccupations tout en visant la revitalisation équilibrée des territoires ruraux.

La mise en œuvre de cette politique de développement rural a été menée à travers le lancement plus de 190 projets dans la wilaya. Ces projets ont touché plus de 22 localités rurales situées au niveau de 28 communes. Où plus de 3021 ménages, soit près de 18 287 d'habitants ont bénéficié des différentes actions collectives ou individuelles.

Le programme a compris les actions suivantes :

- Reboisement ;
- Repeuplement ;
- Fixation des berges ;
- Aménagement des forêts récréatives ;
- Travaux sylvicoles ;
- Construction de poste de vigie ;
- Construction de points d'eau ;
- Construction de brigade forestière ;
- Aménagement de pistes forestières ;
- Ouverture de pistes forestières ;
- Amélioration foncière ;
- Correction torrentielle ;
- Fixation mécanique des berges ;
- Plantation fruitière ;
- Plantation hautes tiges ;
- Réalisation d'abris d'élevage ;
- Réalisation de bassins ;
- Réfection de banquette ;
- Réalisation de banquettes de protection avec plantation ;
- Aménagement de pistes rurales ;
- Ouverture de pistes rurales ;
- Elevage apicoles ;
- Elevage ovins ;
- Elevage bovins ;
- Elevage caprins ;
- Equipement scolaire ;
- Aménagement urbain

2.2 État de mise en œuvre des PPDRI dans la commune d'El Maleh de 2009 à 2013

Le nombre de PPDRI réalisés depuis 2009 jusqu'à 2013 dans la commune d'El_Maleh s'élève à plus de 25 PPDRI. Selon le district d'El-Maleh et la conservation des forêts de la wilaya d'Ain Témouchent, la réalisation de ces projets est à 100%. Les PPDRI réalisés ont touché plus de 4 localités sur 28.

3. Plan d'actions des PPDRI au cours des années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

3.1. Programme annuel 2009

Le contrat de performance 2009 a été constitué de 6 projets identifiés. La consistance ainsi que l'état de réalisation du programme sont présentés dans le tableau ci-après :

Thème fédérateur	Intitulé projet	Durée projet	Montant Projet (10 ³ DA)	Localisation			Type d'occupation sol (forêt, maquis, zone humide)	Conditions sociale et économique des ménages ciblés			Etat du projet			Action	U	Volume		Intervenant structure, géométrique	Actions à usage collectif ou individuel
				Daira	Commune	Localité		Nbr ménages	Activité menée (élevage, agriculture)	Niveau de la vie (degré de pauvreté)	2008	/	/			Phy	Financ		
Modernisation d'un village	Aménagement Urbain	03 mois	3000.00	El Malah	Chabat	Ferme Fersi	/	50	/	Moyen	2008	/	/	Aménagement urbain	/	/	3000.00	Urbanisme	Collectif
	Extension éclairage public	03 mois	1500.00	El Malah	Chabat	Ferme Fersi	/	50	/	Moyen	2008	/	/	Extension éclairage public	/	/	1500.00	Urbanisme	Collectif
	Aménagement Piste	03 mois	16000.00	El Malah	Chabat	Ferme Fersi	/	50	/	Moyen	2008	/	/	Aménagement piste	Km	5,5	16000.00	Travaux publics	Collectif
	Prolongement Rejet Assainissement	05 mois	3000.00	El Malah	Chabat	Ferme Fersi	/	50	/	Moyen	2008	/	/	Prolongement rejet assainissement	M	40	3000.00	Hydraulique	Collectif
Diversification des sources naturelle	Ouverture D'une Piste	03 mois	8800.00	El Malah	El Malah	Msaada	TI	60	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Revêtement d'une piste	Km	5	8800	Travaux publics	Collectif
Protection et valorisation des sources naturelles	Aménagement De piste	03 mois	15000.00	El Malah	El Malah	Bouguedra	/	20	Forêt	Moyen	2008	/	/	Aménagement de piste	Km	5	15000.00	Travaux Public	Collectif

Source : CFAT (2022)

Tableau 09 : le plan opérationnel des PPDR de l'année 2009

3.2. Contrat de performance 2010

Le contrat de performance 2010 est constitué de 8 projets identifiés. La consistance ainsi que l'état d'avancement du programme sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 10: le plan opérationnel des PPDR de l'année 2010

Thème fédérateur	Intitulé projet	Durée projet	Montant projet (10 ³ DA)	Localisation			Type d'occupation (forêt, zone humide)	Conditions sociales des ménages Cibles			Etat du projet			Action	U	Volume		Intervenant structure, géométrique	Actions à usage collectif ou individuel
				Daira	Commune	Localité		Nbr ménages	Activité menée (élevage, agriculture)	Niveau de la vie (degré de pauvreté)	Date formulation	Date confirmation	Date validation			Phy	Financ		
Diversification des activités économiques	Fixation berges	12 mois	1900.00	El Malah	El Malah	Bouguedra	Chaaba	20	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Fixation berges	Ha	10	1900.00	Forêt	Collectif
		12 mois	1900.00	El Malah	Chaabat Elham	Ferme Fersi	Chaaba	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Fixation berge	Ha	10	1900.00	Forêt	Collectif
	Plantation d'olivier	12 mois	1900.00	El Malah	El Malah	M'ssada	TNL	40	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	20	1900.00	Forêt	Individuel
		12 mois	1900.00	El Malah	Chaabat Elham	Ferme Fersi	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	20	1900.00	Forêt	Individuel
		12 mois	1380.00	El Malah	El Malah	M'ssada	TNL	60	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	15	1380.00	Forêt	Individuel
		12 mois	1380.00	El Malah	Terga	O/Djebara	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	15	1380.00	Forêt	Individuel
		12	1380.	El	Chaab	Ferme	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation	Ha	15	1380.	Forêt	Individuel

		mois	00	Malah	at El ham	Fersi			ture	n				ion d'olivier			00		
	Bandes forestières (vertes)	12 mois	1200.00	El Malah	El Malah	M'saada	Maquis	40	Forêt	Moyen	2008	/	/	Bandes Forestière (verte)	Ha	10	1200.00	Forêt	Collectif
	Brise vents	12 mois	1500.00	El Malah	El Malah	O/Djeb ara	TNL	50	Forêt	Moyen	2008	/	/	Brise vent	Ha	10	1500.00	Forêt	Collectif
	Plantation viticole	12 mois	30000.00	El Malah	Terga	Terga	TNL	7160	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	100	30000.00	Forêt	Individuel
Protection et valorisation des ressources naturelles	Correction torrentielle	12 mois	6750.00	El Malah	Terga	Bougedra	Oued	20	Forêt	Moyen	2008	/	/	Correction torrentielle	M ³	2000	6750.00	Forêt	Individuel
		12 mois	8350.00	El Malah	El Malah	M'saada	Oued	40	Forêt	Moyen	2008	/	/	Correction Torren tielle	M ³	2500	8350.00	Forêt	Collectif
		12 mois	8350.00	El Malah	El Malah	Bougedra	Oued	20	Forêt	Moyen	2008	/	/	Correction torrentielle	M ³	2500	8350.00	Forêt	Collectif
	Aménagement de piste agricole	06 mois	20000.00	El Malah	El Malah	Oued El Maleh	/	25	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Aménagement des pistes agricole	Km	4	20000.00	Travaux publics	Collectif
	Réalisation (gabionnage)	02 mois	5000.00	El Malah	El Malah	Bougedra	/	20	Forêt	Moyen	2008	/	/	Réalisation (gabionnage)	/	/	5000.00	Forêt	Collectif

Source : CFAT (2022)

3.3. Contrat de performance 2011

Le contrat de performance 2011 est constitué de 09 projets identifiés. La consistance ainsi que l'état d'avancement du programme sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : le plan opérationnel des PPDR de l'année 2011

Thème fédérateur	Intitulé projet	Durée projet	Montant projet (10m ³)	Localisation			Type d'occupsol (forêts, zone humide)	Conditions sociale et économique des ménages ciblés			Etat du projet			Action	U	Volume		Intervenant structure, géométrique	Actions à usage collectif ou individuel
				Daira	Commune	Localité		Nbr ménage	Activité menée (élevage, agriculture)	Niveau de la vie (degré de pauvreté)	Date formulation	Date confirmation	Date validation			Ha	phy		
Diversification des activités économiques	Fixation berges	12 mois	1900.00	El Maleh	El Maleh	Bouguera	Chaaba	20	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Fixation berges	Ha	10	1900.00	Forêt	Collectif
		12 mois	1900.00	El Maleh	Chaabat El ham	Ferme fersi	Chaaba	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Fixation berges	Ha	10	1900.00	Forêt	Individuel
	Plantation d'olivier	12 mois	1900.00	El Maleh	El Maleh	M'saada	TNL	40	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	20	1900.00	Forêt	Individuel
		12 mois	1900.00	El Maleh	Chaabat El ham	Ferme fersi	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	20	1900.00	Forêt	Individuel
		12 mois	1900.00	El Maleh	Chaabat El ham	Ferme fersi	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	20	1900.00	Forêt	individuel

	Fixation des dunes	12 mois	5200.00	El Maleh	Terga	Ouled Dj ebara	TNL	50	Foret	Moyen	2008	/	/	Fixation des dunes			5200.00	Forêt	Collectif
	Brise vent	12 mois	1500.00	El Maleh	El Maleh	M'saada	TNL	40	Foret	Moyen	2008	/	/	Brise vents	Ha	10	1500.00	Forêt	individuel
Protection et valorisation des ressources naturelles	Correction torrentielle	12 mois	6750.00	El Maleh	Terga	Terga	Oued	7160	Foret	Moyen	2008	/	/	Correction torrentielle	M ³	2000	6750.00	Forêt	Collectif
	Aménagement de pistes	12 mois	1500.00	El Maleh	O/kihal	O/kihal	TI	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Aménagement des pistes	Km	5	1500.00	Travaux publics	Collectif
	Construction de brigades forestières	12 mois	8000.00	El Maleh	El Maleh	El Maleh	POS		Foret	Moyen	2008	/	/	Construction foncière	U	1	8000.00	Forêt	individuel
	Amélioration foncière	12 mois	5000.00	El Maleh	Chaabat El ham	Chaabat el ham	TNL	13300	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Amélioration foncière	Ha	100	5000.00	Forêt	individuel
	Plantation viticole	12 mois	1500.00	El Maleh	O/kihal	O/kihal	TNL	50	Agriculture	moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	50	1500.00	Forêt	individuel

Source : CFAT (2022)

3.4. Contrat de performance 2012

Le contrat de performance 2012 est constitué par 06 projets identifiés. La consistance ainsi que l'état d'avancement du programme sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 12: le plan opérationnel des PPDR de l'année 2012

Thème Fédérateur	Intitulé projet	Durée projet	Montant projet (10 ³ DA)	Localisation			Type d'occupation sol (forêts maquis, zone humide)	Condition social et économique des ménages ciblés)			Etat du projet			Action	U	Volume		Intervenant structure géométrique	Action usage collectif ou individuel	
				Daira	commune	Localité		Nbr ménage	Activité menée (élevage, agriculture)	Niveaux de la vie (degré, pauvreté)	Date formulation	Date confirmation	Date validation			ph	Finance			
Diversification des activités économiques	Plantation d'olivier	12 mois	920.00	El-Malah	El-Malah	M'saada	TNL	40	agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	10	920.00	Foret	Individuel	
	TNR	12 mois	1200.00	El-Malah	Terga	M'ghana	Maquis	10	Foret	Moyen	2008	/	/	TNR	Ha	10	1200.00	Foret	Collectif	
	Plantation Vinculé		12 mois	30000.00	El-Malah	Terga	Terga	TNL	7160	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	10	30000.00	Foret	Individuel
			12 mois	60000.00	El-Malah	Terga	Terga	TNL	7160	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	20	60000.00	Foret	individuel
			12 mois	30000.00	El-Malah	O/kihal	O/kihal	TNL	50	agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	10	30000.00	Foret	Individuel
	Amélioration foncière	12 mois	10000.00	El-Malah	El-Malah	El-Malah	TNL	16234	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Amélioration foncière	Ha	20	10000.00	Foret	Individuel	
Protection et valorisation des sources naturelles	Travaux de conservation des soles et eaux	/	800.00	El-Malah	El-Malah	Bouedra	/	20	Foret	Moyen	2008	/	/	Travaux de conservation des soles et des eaux	Km	5	800.00	Foret	Collectif	

	Valorisation des sites naturels et touristiques	/	5000.00	El-Malah	El-Malah	El-Malah	/	16243	Urbain	Moyen	2008	/	/	Valorisation sites naturelles et touristiques	/	/	5000.00	Urbain	Collectif
--	---	---	---------	----------	----------	----------	---	-------	--------	-------	------	---	---	---	---	---	---------	--------	-----------

3.5. Contrat de performance 2013

Le contrat de performance 2013 est constitué par 08 projets identifiés. La consistance ainsi que l'état d'avancement du programme sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : le plan opérationnel des PPDR de l'année 2013

Thème Fédérateur	Intitulé projet	Durée projet	Montant projet (10 ³ DA)	Localisation			Type d'occupation (forêts maquis, zone humide)	Condition sociale et économique des ménages ciblés)			Etat du projet			Action	U	Volume		Intervenant structure géométrique	Action usage collectif ou individuel
				Daira	Commune	Localité		Nbr ménages	Activité menée (élevage, agriculture)	Niveau de la vie (degré, pauvreté)	Date formulation	Date confirmation	Date validation			phy	Finance		
Diversification des activités économiques	Plantation d'olivier	12 mois	920.00	El-Malah	El-Malah	M'saada	TNL	40	agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation d'olivier	Ha	10	920.00	Forêt	Individuel
	Ouverture voie d'accès ouledDjebara	3 mois	13000.00	El-Malah	Terga	OuledDjebara	/	50	Forêt	Moyen	2008	/	/	Ouverture voie d'accès VSA ouledDjebara	Km	4	13000.00	Travaux public	Collectif

	TNR	12 mois	1200.00	El-Malah	Terga	O/ Djebara	Maquis	50	Foret	Moyen	2008	/	/	TNR	Ha	10	1200.00	Foret	Collectif
Protection et valorisation des sources naturelles	Amélioration foncière	12 mois	15000.00	El-Malah	El-Malah	El-Malah	TNL	16243	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Amélioration foncière	Ha	300	15000.00	Foret	Individuel
	Plantation viticole	12 mois	30000.00	El-Malah	O/ kihal	O/ kihal	TNL	50	Agriculture	Moyen	2008	/	/	Plantation viticole	Ha	100	30000.00	Foret	Individuel
	Réhabilitation d'une piste CV1 reliant Terga et El Maleh	03 mois	22000.00	El-Malah	El-Malah	Bouguedra	/	20	Travaux publics	Moyen	2008	/	/	Réhabilitation d'une piste CV1 reliant terga et El Maleh	Km	6	22000.00	Travaux public	Collectif
	Plantation Ceinture verte et bandes forestière	06 mois	3000.00	El-Malah	El-Malah	El-Malah	/	16243	Foret	Moyen	2008	/	/	Plantation ceinture verte et bandes forestière	/	/	3000.00	Foret	Collectif
	Plantation ceinture vert et bandes forestière	06 mois	2000.00	El-Malah	El-Malah	Bouguedra	/	20	Foret	Moyen	2008	/	/	Plantation ceinture verte et bande forestière	/	/	2000.00	Foret	Collectif

4. Etat des principales actions réalisées

Lors des sorties sur terrain nous avons photographié les principales actions réalisées, qui sont illustrées dans les photos suivantes :



Photos 9 à 12 : ouverture de piste dans la localité d'El Messaada

(Cliché BELAMOURI, Septembre 2022)



Photos 13 et 14 : réhabilitation de banquettes

(Cliché BELAMOURI, Septembre 2022)



Photos 15 et 16 : seuil en gabion en bon état

(Cliché BELAMOURI, Septembre 2022)



Photos 17 et 18 : seuil en gabion instable à cause d'un mauvais ancrage et une mauvaise fondation (Cliché BELAMOURI, Septembre 2022)

5. Discussion

A l'issu des résultats obtenus à travers la collecte des données et les sorties sur terrain nous avons constaté que les actions des PPDRi réalisées dans la commune d'El Malah, ont eu en gros un impact positif sur la population et le milieu rural par :

- L'ouverture et aménagement des pistes qui a été d'une grande importance pour rompre l'enclavement sur les zones éparses. Mais certaines ont commencé malheureusement à s'endommager à cause du phénomène de l'érosion hydrique ;
- La correction torrentielle réduit le phénomène d'érosion hydrique et protège les routes et les pistes contre les inondations, mais certains seuils en gabions réalisés sont instables, soit à cause d'une mauvaise fondation ou un mauvais ancrage, soit au vol du grillage métallique. Ce délit entraîne le déplacement des pierres par les eaux de ruissellement ;
- La plantation de ceinture vertes et bandes forestières, contribue à réduire l'érosion des sols, protéger les voies d'accès contre les inondations et l'ensablement ainsi que maintenir les animaux à leur place d'origine, ce qui conduit à amélioration de la biodiversité ;
- L'amélioration foncière permet la mise en valeur des terres et l'augmentation de la SAU ;

- La plantation viticole et l'oléiculture présentent un grand intérêt écologique et économique ;

- La réhabilitation de banquettes permet de maîtriser les phénomènes de l'érosion hydrique et minimiser la violence des crues ;

- La fixation des dunes et la plantation de brise vent permet de minimiser l'érosion éolienne ;

- Et en fin l'extension de l'éclairage public et le prolongement du réseau d'assainissement contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Conclusion

Conclusion générale

Les zones reculées des territoires ruraux ont besoin d'un projet rural intégré, ce qui signifie fournir aux populations de la région toutes les conditions de vie (l'électricité, ressources d'eau, infrastructures, gaz et autres sources) pour assurer leur stabilité et ne pas migrer vers les villes.

Le programme du renouveau rural, à travers les PPDRI comme outils d'intervention, a mis en application à une large échelle l'approche participative qui fonde l'esprit de proximité et l'approche intégrée qui traduit la volonté de mutualisation des ressources pour un développement plus efficace.

Sur le plan conceptuel, la P.R.R. a été doté dans l'ensemble des instruments nécessaires notamment les textes réglementaires qui en déclinent les procédures. Cependant par certains aspects, ces instruments ont montré quelques limites que l'exécution des PPDRI a mis en évidence notamment l'absence d'une expertise extérieure et la surcharge du personnel forestier par des missions inadaptées à son profil.

A travers les sorties sur terrain qu'on a effectué, on a constaté la réussite de la plupart des actions notamment celle d'ouverture de piste pour le désenclavement de la population.

Le développement rural, à travers les actions des PPDRI, a donné des résultats plus ou moins positifs en fonction des efforts fournis par les différents acteurs intervenants dans la réalisation des projets (administrations, autorités locales) et de la réceptivité de la population concernée.

Enfin, la formation est primordiale pour la réussite de la mise en œuvre de l'approche participative dans ces programmes. Un bon modèle de projet participatif comprendra toujours une phase de formation, de sensibilisation et de préparation en vue d'une bonne gestion et d'un développement durable.

Références bibliographique

Les références bibliographiques

1. ADDOU N, 2015. Impact des projets de proximité de développement rural intégré – PPDR sur le développement de l’entrepreneurial rural en Algérie – cas de la wilaya de Tlemcen. Mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 73-91p.
2. AIDOUD A, 1989, Les écosystèmes steppiques paturés d’Algérie : Fonctionnement évaluation et dynamique des ressources végétales. Thèse Doctorat, Université SCI. Technologie. H. Boumediene Alger, 250p.
3. AIDOUD A, LE FLOC’H E. LE HOUEROU H.N. 2006. Les steppes arides du nord de l’Afrique, Revue sécheresse, 17 (1-2) : 19-30p.
4. ANRH (Agence Nationale des Ressources Hydriques), 2006. Pluviométrie de la Station de Oued Chouly.
5. APC OUED LAKHDAR, 2006 (Assemblée populaire communal de Oued Lakhdar). Statistiques de la commune. PP 26-45.
6. BADAoui M, 2018. Présentation de la stratégie de développement rural, Mémoire de confirmation, 150p.
7. BADAoui M., 2018. Présentation de la stratégie de développement rural. Mémoire de confirmation, 150p
8. BAGNOULS F. et GAUSSEN H., 1953. Saison Sèche et indice xérothermique Fac. Des Sc. Toulouse, Bull de la Soc. His. Nat, t. 88, Fasc. 3-4, P193-239.
9. BANQUE MONDIALE. Suivi et Evaluation : guide et approche. Washington DC :2004
10. BENABDAJI N ET BOUAZZA M, 2000, quelque modification intervenant dans le ouest de l’oranais (Algérie occidentale). Enger. Ren, vol 3 : 117-125.
11. Bender, C. M., Brody, D. C., et Jones, H. F., 2002. Complex extension of quantum mechanics. Physical Review Letter, 89(27), 270401.
12. BOUAZZA M, 1995, Etude phytocécologique des steppes à *Stipa tenacissima* L et a *Lygeum spartum* L, au Sud de Seb dou (Oranie-Algérie) these Doctorat, Université Tlemcen, 275p.
13. CENEAP, 2006. « La population rurale en Algérie »
14. CHAIB H. 2016. Le développement rural : le passage des activités traditionnelles à l’entrepreneuriat. Mémoire de magister, université de Mascara, 77-129p.
15. COMMISSION EUROPEENNE. Gestion du Cycle du projet (GCP) : Guide récapitulatif des formations. Bruxelles : 2001, 78p.
16. Commission mondiale sur l’environnement et le développement de l’organisation des nation unies, présidée par Gro Harlem Brundtland. ;1997 (le rapport Brundtland) sur le développement durable

Références bibliographique

17. COMMUNAUTES EUROPEENNES. Manuel, Analyse financière et économique des projets de développement. Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg : 1997,377p. ISBN 92-827-9712-0.
18. Delarue, J., & Cochet, H 2013. Systemic impact evaluation : a methodology for complex agricultural development projects, The case of a contract farming project in Guinea. The European Journal of Development Research, 25(5), 778-796.
19. Fellag A. 2018, Analyse des projets de proximité de développement rural intégré au niveau des comunes MONTS DE TRARAS. Rapport de fin de stage. Université Abou Baker Belkaid, Tlemcen, 63p.
20. Forum officielle des forestiers algériens, le monde des forets et de l'environnement en Algérie.2014.<http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-de-developpement-rural-integre-ppdri>
21. GRAUGNARD,G., et HEEREN,N.(1999). Guide méthodologique : l'évaluation de l'impact. Définition et mise en place d'indicateurs d'impact.Lyon, Centre International d'Etudes pour le Développement Local.
22. GRECO J. 1966, L'érosion, la défense et la restauration des sols, et le reboisement en Algérie. Alger. MARA, 1-393.
23. GUYOT G. 1997. Climatologie de l'environnement (de la plante à l'écosystème). Paris : Masson, 505p.
24. HOUEE, P 1989. Les politiques de développement rural, des années de croissance au temps d'incertitude. INRA Economica, Paris, 289p.
25. KORSO L, 2003. Proposition d'aménagement de Dayet EL Ferd par l'application de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG). Mémoire de Magister, Université Tlemcen, 134p.
26. MADR, Guide des procédures. Conception et mise en œuvre du projet de proximité de development rural (ppdr). Alger, 2003.
27. MADR. Présentation de la stratégie du développement rurale durable (SDRD.Alger : 2004,114
28. MEGHRAOUI M, 2009, Contribution à l'aménagement durable d'une zone de montagne par Télédétection : cas de la comune de Oued Lakhdar, Mémoire de magister, Université de Tlemcen, 133p.
29. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. 2008.Document du Projet de Proximité de Développement Rural Intégré. Formation des président des assemblées populaires communales. Juin 2008.

Références bibliographique

30. Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2003). « Conception et mise en œuvre du Projet de Proximité de développement Rural (PPDR). Guide de procédures». Algérie
31. Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2006). Commission Nationale de Développement Rural (CNDR), « Le Renouveau Rural ». Algérie, Août 2006, 211p
32. Ministre Délégué Chargé du Développement Rural MADR, 2012. « Le renouveau agricole et rural en marche, Revue et perspectives ». Alger.
33. Ministre Délégué Chargé du Développement Rural, (2004). Conception et mise en oeuvre du PPDR “Guide de Procédures», version JUIN 2004, p 13.
34. MJEHDI R, 2011, Etude du processus du rajeunissement des sols steppiques de l’Ouest Algérien, Mémoire du Magister, Université de Tlemcen, 90p.
35. STEWARTH PH, 1975, Un nouveau climagramme pour l’Algérie et son application pour le barrage vert. Bull. Soc. Hist. Nat. AFN. Fsc 65. 1 et Algérie, pp 239-252.
36. TOUNKOB A. 2016. Etude de la sensibilité de la dégradation du sol dans l’écosystème steppique de la wilaya de Tlemcen et possibilité d’une gestion durable. Mémoire de Magistère, Université de Tlemcen, 110p.
37. TREMBLAY, S. (1999). « Du concept de développement au concept de l’après développement: Trajectoire et repères théoriques ». Collection «Travaux et études en développement régional ». Université du Québec à Chicoutimi, Québec – Canada, 52 p.
38. YODA, B. (2004).« Montage et gestion participative des projets de développement rural : Outils et méthodes d’intervention ». Mémoire de troisième cycle en Agronomie – Option : Vulgarisation Agricole. Ecole Nationale d’Agriculture de Meknès, Maroc, 174 p.
39. Zaghbi M., 2009.Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural(PPDR) sur l’agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif. Université Ferhat Abbas, Sétif, Algérie. 147p.
40. ZEKRI N, 2017. Caractérisation des formations superficielles et analyse spatiale de la sensibilité à l’érosion des soles dans la wilaya de Tlemcen- Algérie. Mémoire de doctorat, Université de Tlemcen, 3-40p.
41. Zoubiri M, 2019. Conservation de l’eau et du sol à travers le bas versant issuer techniques traditionnelle et technique nouvelle. Thèse de doctorat 65p.

Résumé

Dans le but d'assurer un développement agricole du pays, la sécurité alimentaire de la population et minimiser ainsi les importations, l'Etat algérien a opté depuis 2008 une nouvelle stratégie pour le renouveau agricole, il s'agit du renouveau rural. Ce dernier avait comme objectifs l'amélioration des conditions de vie de la population pour freiner l'exode rural et empêcher l'abandon des terres agricoles qui induit au déclenchement de tous types de dégradation.

Cette nouvelle stratégie à été mise en œuvre depuis 2009 à travers des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) particulièrement dans les zones pauvres et marginalisées.

Après presque treize ans du lancement de ces projets au niveau national, nous avons jugé utile de faire une évaluation de l'état des actions réalisées et leurs impacts sur la population et le milieu rural dans la commune d'El Maleh (wilaya d'Ain Témouchent). Pour se faire une collecte de données au niveau des administrations spécialisées et des sorties sur terrain ont été effectué.

Les résultats obtenus montrent une certaine amélioration des conditions de vie de la population notamment au niveau des infrastructures (voies d'accès pour le désenclavement). Les actions individuelles et collectives ont présenté un taux de réussite satisfaisant.

Mots clés : Renouveau rural, PPDRI, bilan, commune d'EL Maleh, wilaya d'Ain Témouchent.

ملخص

من أجل ضمان التنمية الزراعية للبلاد . والأمن الغذائي للسكان وبالتالي تقليل الواردات . اختارت الدولة الجزائرية منذ عام 2008 استراتيجية جديدة للتجديد الزراعي ، تتعلق بالتجديد الريفي. كان الهدف منها تحسين الظروف المعيشية للسكان للحد من الهجرة الريفية ومنع إهمال الأراضي الزراعية الذي يؤدي إلى إحداث جميع أنواع التدهور. تم تنفيذ هذه الاستراتيجية الجديدة منذ عام 2009 من خلال المشاريع الجوارية للتنمية الريفية المندمجة ، لاسيما في المناطق الفقيرة و المهمشة.

بعد ما يقرب من ثلاثة عشر عامًا من إطلاق هذه المشاريع على المستوى الوطني ، اعتبرنا أنه من المفيد إجراء تقييم لحالة الأعمال التي تم تنفيذها وكذا تأثيرها على السكان والبيئة الريفية في بلدية المالح (ولاية عين تيموشنت). من أجل تحقيق هاذ الهدف قمنا بجمع البيانات على مستوى الإدارات المتخصصة و تنفيذ خرجات ميدانية

تظهر النتائج التي تم الحصول عليها بعض التحسن في الظروف المعيشية للسكان ، لاسيما من حيث البنية التحتية (طرق الوصول من أجل فك العزلة). الأعمال الفردية و الأعمال الجماعية سجلت معدل نجاح مرضي.
الكلمات المفتاحية: التجديد الريفي, PPDRI, بلدية المالح , ولاية عين تيموشنت.

Abstract :

In order to ensure the agricultural development of the country, the food security of the population and thus minimize imports, Algerian state has opted since 2008 for a new strategy for agricultural renewal, it is about rural renewal. The latter had as objectives the improvement of the living conditions of the population to curb the rural exodus and prevent the abandonment of agricultural land which leads to the triggering of all types of degradation.

This new strategy has been implemented since 2009 through Integrated Rural Development Proximity Projects (IRDPP), particularly in poor and marginalized areas.

After almost thirteen years of launching these projects at the national level, we thought it would be useful to evaluate the status of the actions carried out and their impact on the population and the rural environment in the commune of El Maleh (wilaya of Ain Témouchent). To do this, data was collected from the specialized administrations and field trips were made.

The results obtained show a certain improvement in the living conditions of the population, particularly in terms of infrastructure (access roads for opening up). The individual and collective actions have shown a satisfactory success rate.

Key words: Rural renewal, IRDPP, assessment, commune of EL Maleh, wilaya of Ain Témouchent.